Rapport d'activités 2015 de la Commission Locale de l'Eau et de sa cellule d'animation

Présenté en séance plénière de la CLE le 22 février 2016

Ce document présente l'activité de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf pour l'année 2015.

Il comprend donc l'animation du SAGE, des contrats (Contrat Régional de Bassin Versant et Contrat Territorial de l'Agence de l'eau) et le suivi de la qualité de l'eau du bassin de la baie de Bourgneuf.

Association pour le Développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf

SOMMAIRE

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte 3

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE 6

2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau 6

2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 23 février 2015 6

2.1.2 Commission Locale de l'Eau du 15 avril 2015 7

2.1.3 Commission Locale de l'Eau du 10 novembre 2015 7

2.2 Les réunions du Bureau de la CLE 8

2.2.1 Bureau de la CLE du 19 janvier 2015 8

2.2.2 Bureau de la CLE du 16 mars 2015 8

2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président 9

3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies 11

3.1 Etude d'identification et de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf 11

3.2 Initiation d'un partenariat avec les maraîchers 13

3.3 Groupe de travail sur la jussie (3 mars 2015) 13

3.4 Groupe de travail sur la gestion de l'eau et les mares de chasse (5 et 26 mars 2015) 13

3.5 Groupe de travail « Action concrètes pour reconquérir la qualité bactériologique de l'eau sur le site de Fort Larron » (10 juillet 2015) 14

3.6 Signature et promotion du code de bonne conduite sur les espèces invasives 14

3.7 Comité technique des suivis de la qualité de l'eau (29 juin 2015) 14

3.8 Commission Eaux Salées Souterraines (22 octobre 2015) 15

3.9 Accompagnement technique de communes sur les dossiers relatifs aux zones humides 15

3.10 Participation à d'autres actions, réunions … 16

4. Mise en œuvre du SAGE 19

4.1 Tableau de synthèse de l'avancement des dispositions du SAGE 19

4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2015 dans le SDAGE 2010-2015 26

4.3 Mise en œuvre des contrats du SAGE 28

4.3.1 Signature du 3ème CRBV 2015-2017 28

4.3.2 Elaboration d'un nouveau contrat territorial sur le bassin versant 30

4.4 Tableau de bord 32

5. Actions de communication 33

6. Suivi de la qualité des eaux du bassin versant 34

7. Budget et financement - PREVISIONNEL 37

8. Analyse – bilan – perspectives 38

Annexe 1 : programme d'actions du CRBV 2015-2017 39

Annexe 2 : tableau de bord de suivi du SAGE – mise à jour 2015 41

Annexe 3 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2015 49

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte

- **Présentation du territoire**

Le SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf concerne 39 communes de Vendée et de Loire-Atlantique. Son périmètre couvre une surface de 975 km² (dont 350 km² de marais). On compte environ 140 000 habitants sur le territoire du SAGE.

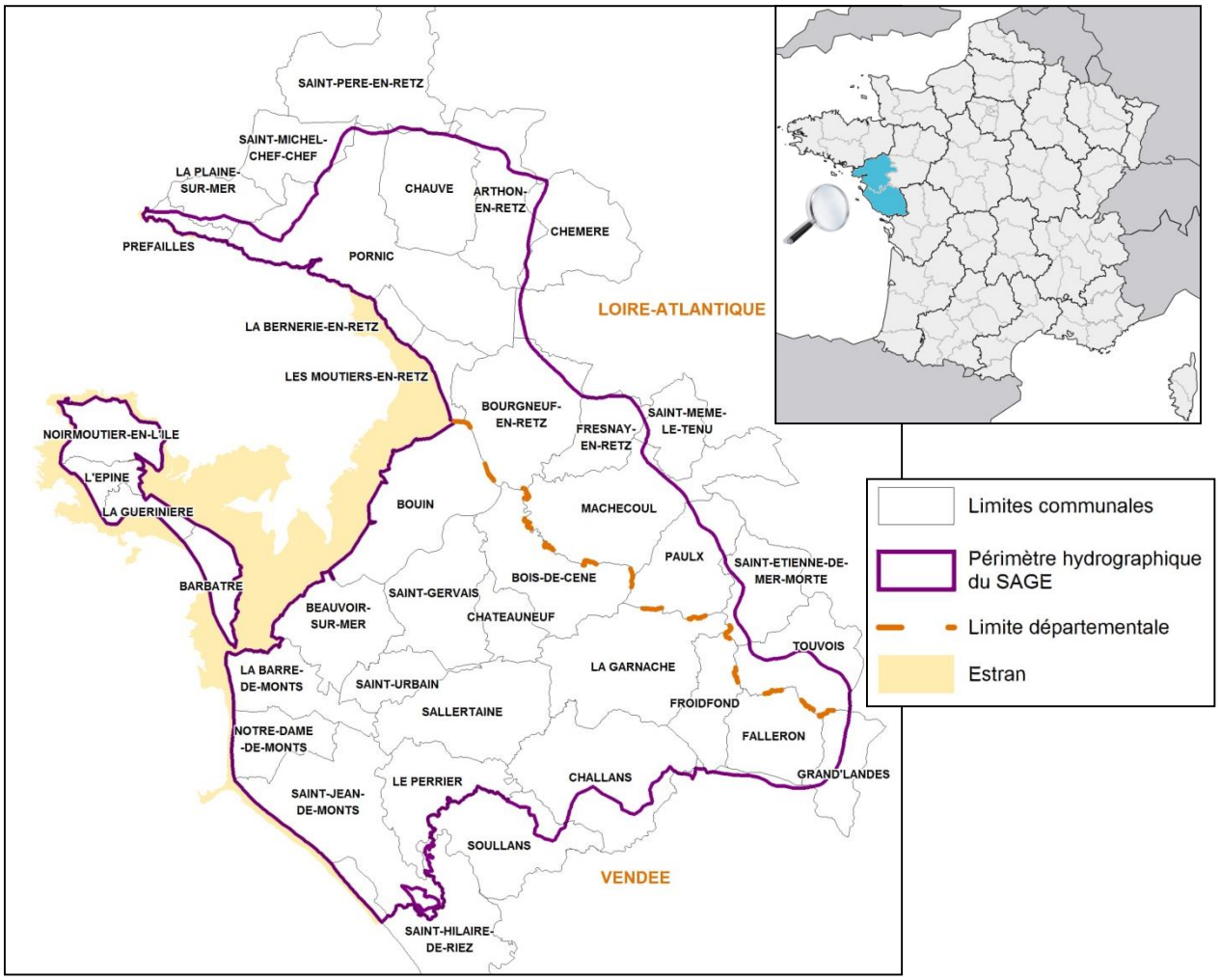

Caractéristiques administratives du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf

Le territoire du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf peut être découpé en quatre entités distinctes que sont : l'**amont du bassin versant**, caractérisé par un paysage bocager et correspondant à un plateau où l'écoulement des eaux est libre, **trois zones de marais** dont la plus importante est le Marais Breton constituant la 3ème zone humide nationale avec une superficie d'environ 324 km², **l'île de Noirmoutier**, d'une superficie de 49 km², caractérisée par un relief particulièrement bas et **le littoral** qui présente une grande diversité avec des falaises sur la côte Nord, des digues sur un linéaire de plus de 50 km et un cordon dunaire sur la côte Ouest de l'île de Noirmoutier et sur le littoral du pays de Monts au Sud.

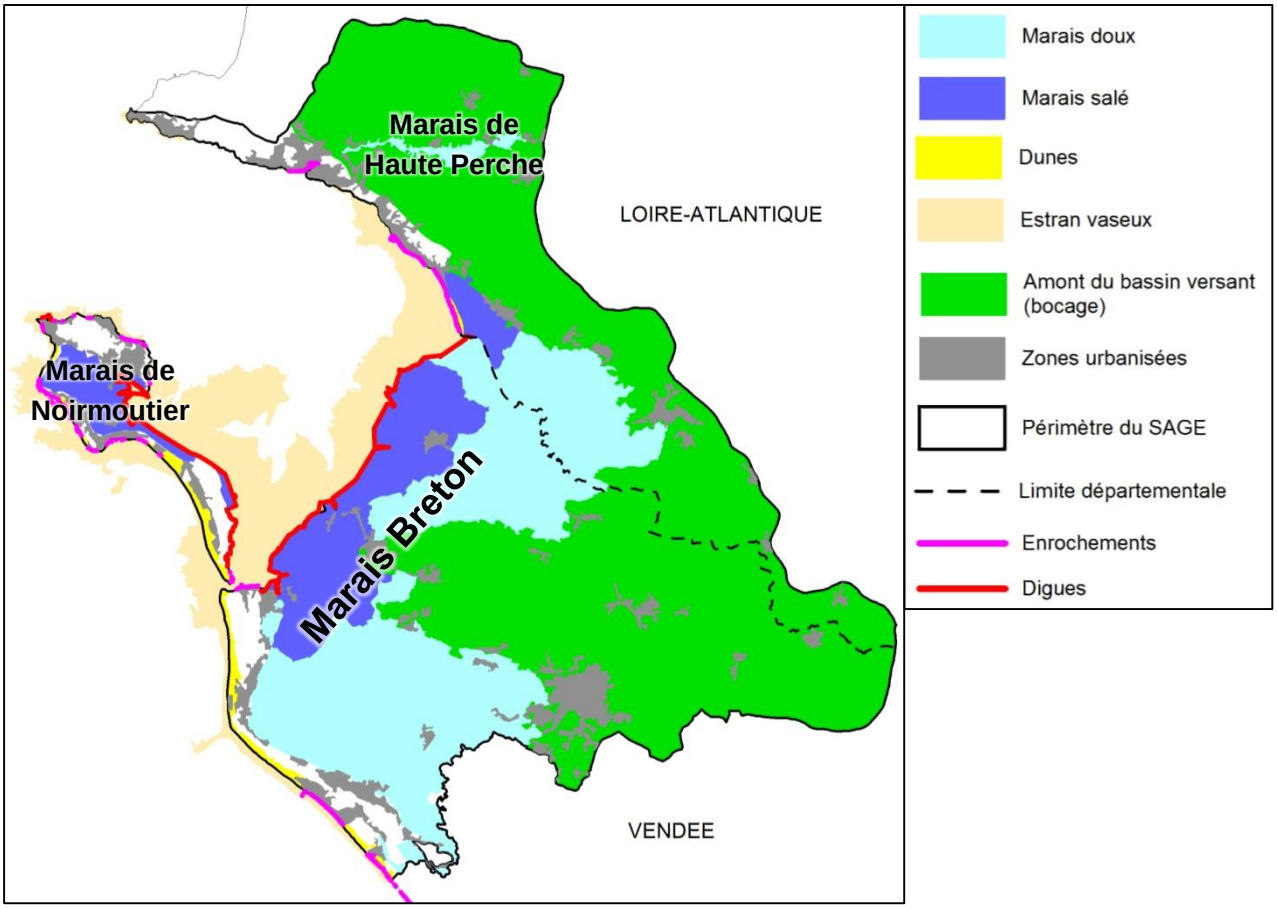

Les entités physiques du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

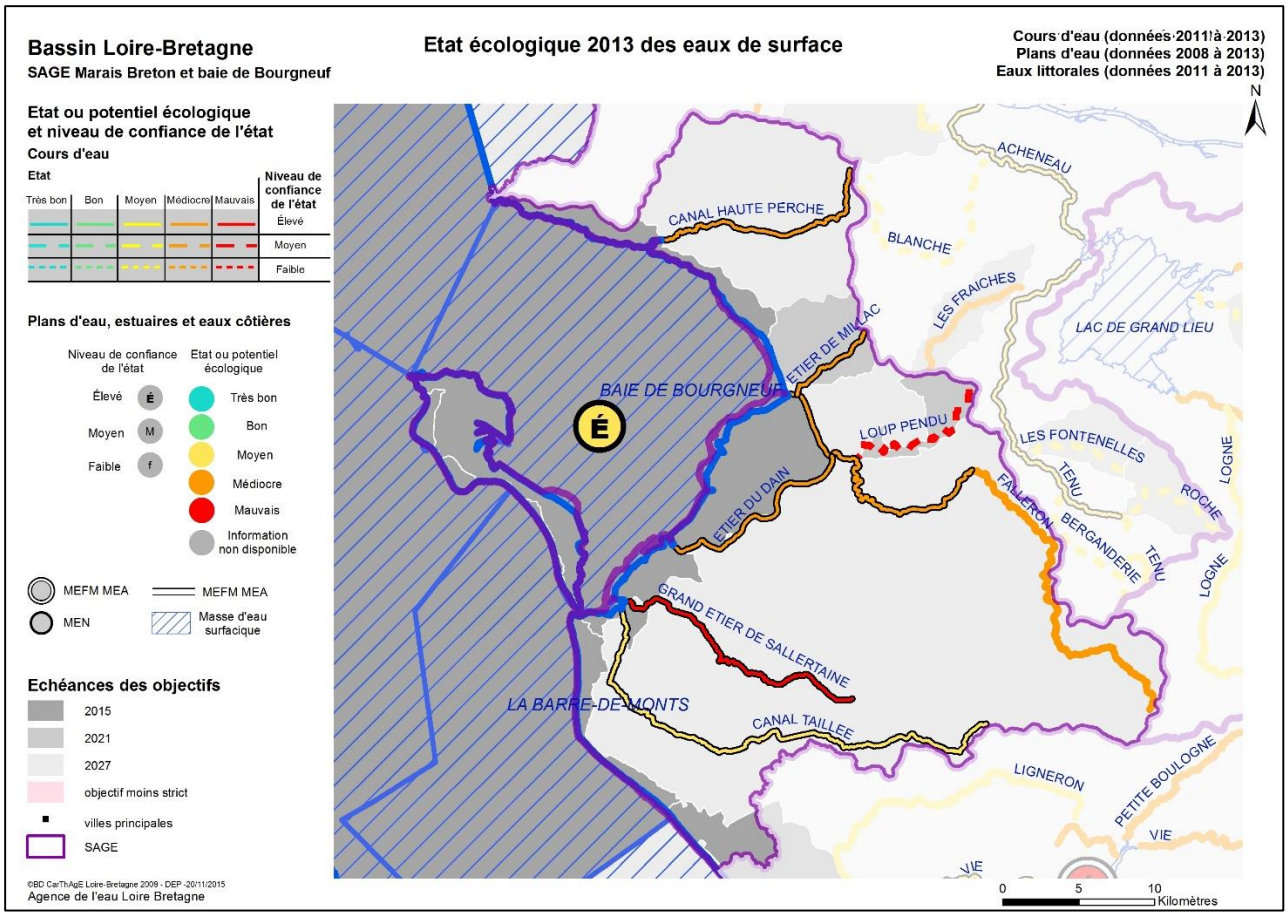

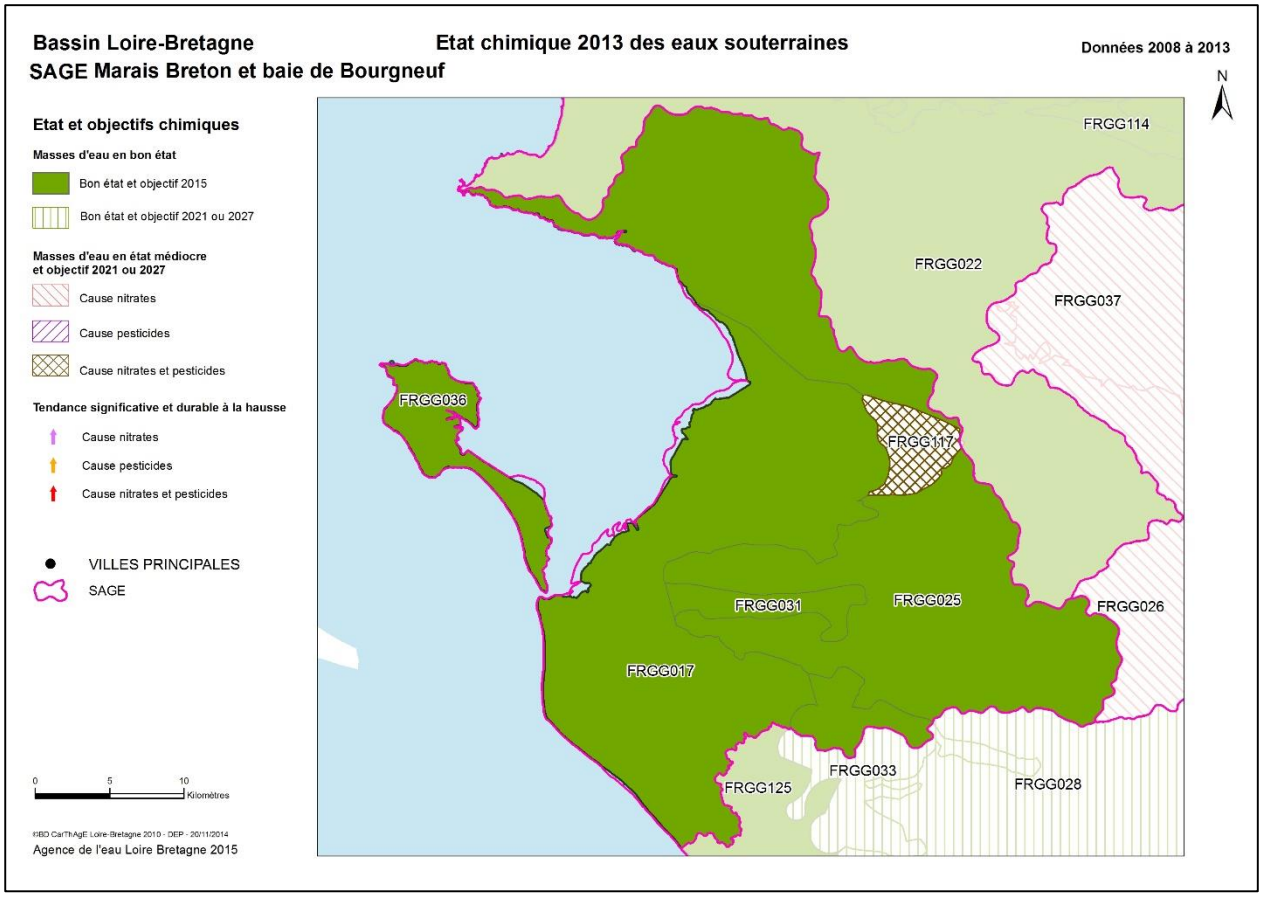

- **Dates essentielles**

- Arrêté de délimitation du périmètre du SAGE : 24/01/1996
- Dernier arrêté de composition de la CLE : 04/06/2015
- Arrêté d'approbation du premier SAGE : 19/07/2004
- Décision de mise en révision du SAGE : 13/03/2009
- Adoption du projet de SAGE par la CLE : 08/04/2013
- Lancement de la consultation (31/05/2013) et de l'enquête publique (21/10/2013)
- Adoption finale du SAGE par la CLE : 3/02/2014
- Approbation du SAGE révisé par arrêté interpréfectoral : 16/05/2014

- **Enjeux du SAGE**

- Améliorer la gestion quantitative de l'eau (eau douce et eau salée souterraine)
- Prévenir le risque inondation et submersion marine
- Améliorer la qualité des eaux
- Préserver et améliorer la qualité des milieux
- Améliorer la cohérence et l'organisation des actions

- **Composition de la CLE**

La Commission Locale de l'Eau est composée de 61 membres, répartis parmi les 3 collèges de la manière suivante :

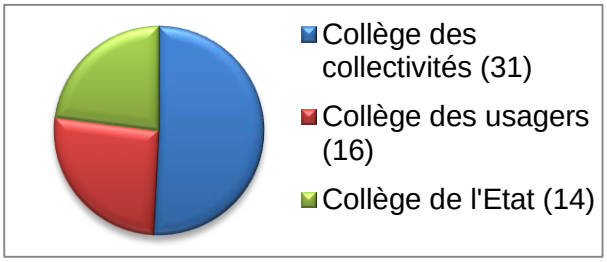

- **Organisation**

L'Association pour le Développement du Bassin versant de la Baie de Bourgneuf est la structure porteuse du SAGE. Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage des travaux pilotés par la CLE.

Pour l'année 2015, 2,86 ETP ont été consacrés à l'animation du pôle Eau de l'ADBVBB. Ils comprennent l'animation des travaux de la Commission Locale de l'Eau, la coordination des contrats, le suivi et l'évaluation du SAGE et des contrats, le suivi de la qualité de l'eau, l'assistance technique aux collectivités (notamment sur les zones humides) et le secrétariat.

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau

2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 23 février 2015

Cette réunion a rassemblé 22 membres de la CLE : 13/31 pour le 1er collège, 5/16 pour le 2ème collège et 4/14 pour le 3ème collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation et avis sur le projet de Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2015-2017**

Les membres de la CLE ont émis très peu de remarques sur les projets présentés. Le projet de CRBV a donc été validé par la CLE.

- **Présentation du rapport d'activités 2014 et du tableau de bord version V0**

Les grandes lignes du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2014 ont été présentées en séance. Les éléments présentés ont suscité des remarques sur trois sujets en particulier : la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des pesticides (dégradée par endroit à cause de molécules interdites), le maraîchage (volonté de développer un partenariat avec les maraîchers) et la destruction de zones humides (suivi des mesures compensatoires compliqué en lien avec l'hétérogénéité des mesures).

- **Présentation des résultats d'un stage sur les causes d'assèchement de deux cours d'eau du bassin versant de la baie de Bourgneuf**

Ces résultats ont intéressés les membres de la CLE qui étaient demandeurs de plus d'informations pour tenter d'expliquer les différences observées sur le territoire.

- **Informations diverses**

Il a été rappelé qu'une consultation était en cours à l'échelle du bassin Loire-Bretagne sur l'eau, les inondations et le milieu marin.

Il a également été rappelé que l'ADBVBB allait lancer au mois de mars une étude visant à identifier les sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf et à hiérarchiser les sous-bassins versants en fonction de leur contribution au problème.

2.1.2 Commission Locale de l'Eau du 15 avril 2015

Cette réunion a rassemblé 20 membres de la CLE : 12/31 pour le 1er collège, 3/16 pour le 2ème collège et 5/14 pour le 3ème collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation du projet de SDAGE (et Programme de Mesures) et observations**

Au regard des nombreuses remarques formulées par la CLE, l'avis rendu est défavorable sur le projet de SDAGE en l'état, et une demande de la prise en compte des remarques associées.

- **Présentation des projets de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM)**

Au regard des remarques formulées par la CLE, l'avis rendu est défavorable sur le projet de PGRI en l'état, et une demande de la prise en compte des remarques associées.

Concernant le PAMM, une présentation très brève a été faite et aucun avis n'a été formulé.

- **Informations diverses sur des travaux en cours (espèces invasives, gestion de l'eau et mares de chasse)**

Des informations ont été fournies à la CLE sur les réflexions menées sur deux sujets : espèces invasives (groupe de travail sur la jussie et code de bonne conduite sur les plantes invasives) et gestion de l'eau et mares de chasse (groupe de travail).

2.1.3 Commission Locale de l'Eau du 10 novembre 2015

Cette réunion a rassemblé 18 membres de la CLE : 11/31 pour le 1er collège, 4/16 pour le 2ème collège et 3/14 pour le 3ème collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation du contrat de filière Agence de l'Eau – Fédération des Maraîchers Nantais et avis de la CLE**

Après avoir brièvement rappelé les échanges entre élus du territoire et maraîchers depuis le début de l'année, les principaux éléments concernant le maraîchage sur le bassin versant et les grandes lignes du contrat de filière ont été présentés.

Les membres de la CLE ont montré un grand intérêt pour ce contrat de filière et ont donc rendu un avis favorable avec des recommandations sur l'élargissement du périmètre géographique, l'association étroite de la structure porteuse du SAGE à la mise en œuvre concrète du programme et la diffusion large des résultats des expérimentations aux maraîchers (au-delà des adhérents à la Fédération des Maraîchers Nantais).

- **Présentation de deux dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et avis de la CLE**

La CLE a rendu un avis favorable avec recommandations sur les deux dossiers (création de multichapelles sur la commune de Touvois et création d'un lotissement sur la commune de Saint Jean de Monts). Dans les deux cas, les recommandations ont porté sur les mesures compensatoires proposées en lien avec l'impact des projets sur les zones humides.

- **Informations diverses**

Les membres de la CLE ont été informés de la signature d'un 3ème CRBV sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf le 15 septembre 2015. Ce contrat comprend une vingtaine d'actions pour un coût total d'environ 1,4 M€ et environ 500 k€ de subvention de la Région (≈ 35%). Ils ont également été informés du niveau d'engagement des collectivités du bassin versant

dans le code de bonne conduite sur les espèces invasives (au 10/11/2015, 54% des structures sollicitées). Et enfin, ils ont été informés de l'avancement de l'étude d'identification des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf, lancée par l'ADBVBB en mars 2015 (voir partie 3.1).

2.2 Les réunions du Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé de 19 membres : 9 pour le 1er collège, 5 pour le 2ème collège et 5 pour le 3ème collège. La dernière modification de sa composition date du 20 octobre 2014.

2.2.1 Bureau de la CLE du 19 janvier 2015

Cette réunion a rassemblé 9 membres du Bureau de la CLE et 2 représentants de membres du Bureau de la CLE : 4/9 pour le 1er collège, 5/5 pour le 2ème collège et 2/5 pour le 3ème collège.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **Avis sur un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau**

Le Bureau de la CLE a rendu un avis favorable sur le dossier d'autorisation concernant la régularisation administrative et le réaménagement des réseaux d'assainissement pluvial de la Bernerie en Retz.

- **Projet de Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2015-2017**

Le contenu du projet de CRBV a été présenté de façon globale au Bureau de la CLE. Il est précisé que les opérations seront plus détaillées avant le passage en séance plénière de la CLE.

- **Rapport d'activités 2014 et du tableau de bord version V0**

Les grandes lignes du tableau de bord ont été présentées et les discussions ont surtout portées sur la qualité d'eau et la destruction des zones humides.

- **Présentation des résultats d'un stage sur les causes d'assèchement des cours d'eau**

Suite à la présentation des résultats de ce stage, les questions ont tourné autour de l'intérêt de la recharge granulométrique des cours d'eau.

- **Informations diverses**

Il a été rappelé qu'une consultation était en cours à l'échelle du bassin Loire-Bretagne sur l'eau, les inondations et le milieu marin.

2.2.2 Bureau de la CLE du 16 mars 2015

Cette réunion a rassemblé 5 membres du Bureau de la CLE et 4 représentants de membres du Bureau de la CLE : 4/9 pour le 1er collège, 4/5 pour le 2ème collège et 1/5 pour le 3ème collège.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **Présentation du projet de SDAGE (et Programme de Mesures) et observations**

Les nouveaux objectifs pour les masses d'eau du territoire ainsi que les dispositions qui méritaient une attention plus particulière (notamment en raison de leur évolution) ont été présentés et discutés en réunion : disposition 3C-2 (réduire la pollution des rejets d'eaux usées par temps de pluie), disposition 3D-2 (réduire les rejets d'eau de ruissellement dans les réseaux d'eau pluviale), …

- **Présentation des projets de PGRI (inondations) et PAMM (milieu marin)**

Les grands objectifs du PGRI ont été présentés et les grands chapitres du PAMM ont été cités.

- **Informations diverses sur des travaux en cours (espèces invasives, gestion de l'eau et mares de chasse)**

Des informations ont été fournies à la CLE sur les réflexions menées sur deux sujets : espèces invasives (groupe de travail sur la jussie et code de bonne conduite sur les plantes invasives) et gestion de l'eau et mares de chasse (groupe de travail).

2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE :

« Le Bureau de la CLE examine la compatibilité avec le SAGE des dossiers pour lesquels la CLE est consultée au titre de la loi sur l'eau et formule les avis (dans un délai de 45 jours à compter de la transmission du dossier). A titre exceptionnel, lorsqu'il n'est pas possible de réunir un Bureau dans le délai de 45 jours et que le dossier pour lequel la CLE est consultée suscite peu de remarques, le Président peut rendre un avis au nom de la CLE. »

➢ Avis sur les projets de contrats (contrats de l'Agence de l'Eau ou autres) :

Lors de sa réunion du 23 février 2015, la CLE s'est prononcée favorablement sur le projet de Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017, porté par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf (structure porteuse du SAGE). Ce contrat est financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire, pour la mise œuvre des SAGE approuvés). Le projet présenté à la CLE était constitué de 53 actions, pour un budget prévisionnel d'environ 2,5 millions d'euros.

A l'issue de la réunion de la CLE, le financeur a procédé à un arbitrage et certaines actions ont été écartées (parfois, redirigées vers d'autres programmes). Le projet final de CRBV comprend ainsi 21 opérations pour un budget prévisionnel d'environ 1,4 millions d'euros.

Lors de sa réunion du 10 novembre 2015, la CLE s'est prononcée favorablement sur le projet de contrat de filière maraîchage, porté par la Fédération des Maraîchers Nantais et financé par l'Agence de l'Eau. Elle a formulé quelques recommandations (voir partie 2.1.3).

➢ Avis sur les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau :

5 dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été transmis à la CLE pour avis en 2015 :

- **Régularisation administrative et réaménagement des réseaux d'assainissement pluvial sur la commune de la Bernerie en Retz**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.2.3.0 *(Rejet en eau de surface, hors rejets visés par d'autres rubriques)*

* Emetteur de l'avis : Bureau de la CLE

* Avis : favorable, assorti d'une remarque concernant l'importance de la prise en compte de la bactériologie dans la gestion des eaux pluviales en zone littorale, au même titre que les autres polluants.

- **Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vie et Jaunay aval**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 3.1.2.0 *(modification du profil en long ou en travers d'un cours d'eau),* 3.1.4.0 *(consolidation ou protection des berges)*, …

* Emetteur de l'avis : Président de la CLE

* Avis : favorable (les travaux relatifs à ce contrat se déroulent hors du bassin versant de la baie de Bourgneuf et n'auront pas d'impact sur celui-ci).

- **Renouvellement de l'autorisation des travaux d'aménagement de nurseries et forages d'eau salée souterraine**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 1.1.2.0 *(prélèvement en eau souterraine),* 3.3.1.0 *(destruction de zones humides ou de marais)*, 3.2.3.0 (création de plans d'eau), 4.1.2.0 *(travaux en contact avec le milieu marin)*

* Emetteur de l'avis : Président de la CLE

* Avis : favorable (conformément à l'avis rendu par la CLE sur le dossier initial en mars 2009 et en l'absence de modification du projet)

- **Création de multichapelles sur la commune de Touvois**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.5.0 (rejet d'eaux pluviales)

* Emetteur de l'avis : la CLE

* Avis : favorable, assorti d'une recommandation sur la mesure compensatoire à la destruction d'une zone humide de 1600 m².

- **Création de la 2ème tranche du lotissement « La Métairie » sur la commune de Saint Jean de Monts**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 3.3.1.0 (destruction de zones humides)

* Emetteur de l'avis : la CLE

* Avis : favorable, assorti d'une demande de précision et de recommandations sur les mesures compensatoires à la destruction de zones humides et de marais.

➢ <u>Dossiers transmis à la CLE pour information :</u>

Différents types de documents sont transmis à la CLE pour information : des dossiers complets, des récépissés de déclaration seuls, des arrêtés complétant des autorisations, …

7 documents ont été reçus sur la partie Loire-Atlantique (7 récépissés de déclaration) et 16 sur la partie Vendée (13 dossiers complets, 1 récépissé de déclaration, 1 arrêté complétant une autorisation, 1 récépissé de Déclaration d'Intérêt Général).

➢ <u>Bilan concernant les dossiers loi sur l'eau reçus :</u>

En 2015, ce sont 26 dossiers loi sur l'eau, récépissés de déclaration ou arrêtés complétant des autorisations qui ont été transmis à la CLE (17 en Vendée et 9 en Loire-Atlantique).

Les principales rubriques rencontrées dans ces dossiers sont les rubriques « rejet d'eau pluviale » (2.1.5.0), « création de plans d'eau » (3.2.3.0) et « destruction de zone humide » (3.3.1.0).

Dossiers loi sur l'eau reçus en 2015
Principales rubriques concernées (% de dossiers)

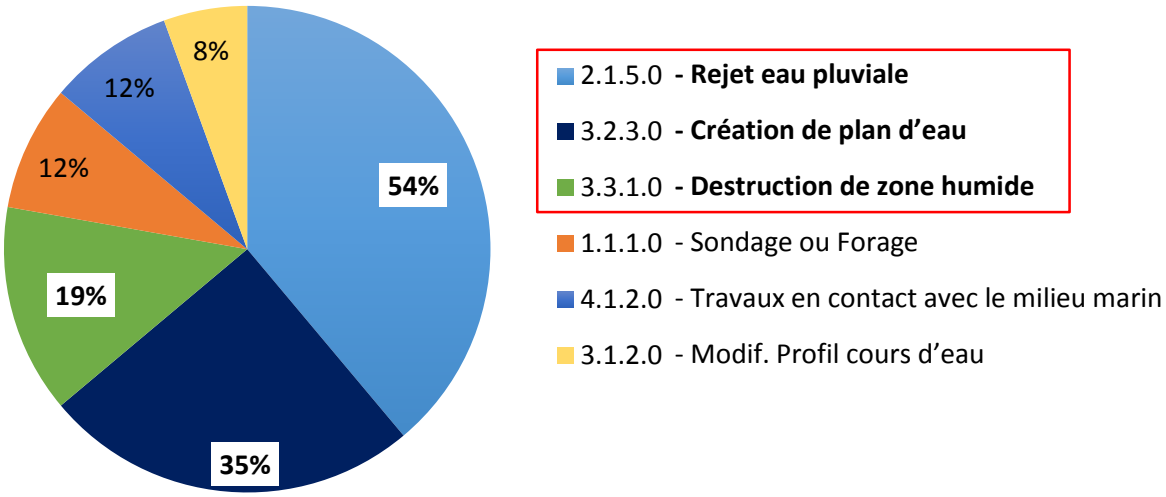

La CLE a également été destinataire d'un récépissé concernant une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour l'arrachage de Baccharis et d'herbe de la pampa sur l'île de Noirmoutier et d'un dossier d'autorisation concernant un bassin versant voisin (concernant un Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vie et Jaunay).

3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies

3.1 Etude d'identification et de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf

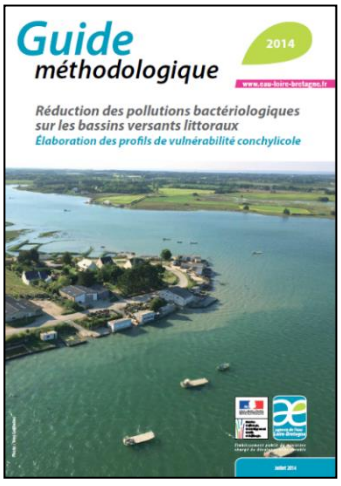

Cette étude avait pour objectif d'identifier les sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf afin de mettre en œuvre un programme d'actions ciblé permettant de les réduire. Elle a porté sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Cette étude reprend la méthode décrite dans le guide de l'Agence de l'Eau sur l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole. Elle s'est déroulée en 3 étapes :

1) Etat des lieux : collecte et analyse des données existantes

Les principales données analysées dans cette partie de l'étude concernaient le réseau hydrographique, le relief, l'occupation du sol et les résultats de qualité d'eau et des coquillages durant les 15 dernières années.

Un recueil d'informations sur les sources de pollution bactériologique potentielles a ensuite été réalisé : assainissement collectif (réseaux d'eau usée et stations d'épuration), assainissement non collectif, élevage, faune sauvage (oiseaux, ragondins) et tourisme (plaisance, camping-cars, centres équestres).

Afin de compléter ce recueil d'informations réalisé à partir de données existantes, un inventaire de terrain a été conduit à proximité des points de suivi des coquillages les plus dégradés, correspondant au classement sanitaire C (Fort Larron, Embarcadère). Ce travail de terrain a permis de mettre en évidence des éléments non connus qui seront à approfondir par la suite.

Enfin, la dernière partie de cet état des lieux a consisté à évaluer l'influence de certaines conditions environnementales sur les résultats de qualité des coquillages : influence de la pluviométrie du jour et des jours précédents, influence du vent, influence du coefficient de marée, influence de la saison, influence des manœuvres d'ouvrages hydrauliques en marais, … Cette analyse a été faite pour chacun des points de suivi.

Concernant la pluviométrie, aucune influence marquée n'a pu être mise en évidence : les risques de contamination semblent parfois accrus en cas de forte pluie (> 7 mm) mais on peut aussi avoir des contaminations importantes sans précipitations. Pour ce qui est de la saison, la majorité des points connaît des dépassements plus nombreux en période estivale. Concernant les manœuvres de vannes, celles-ci pourraient jouer un rôle en particulier lors de dépassements importants (mais l'analyse est délicate pour les ouvrages manœuvrés souvent : peu de cas « sans manœuvre de vanne »). Aucune influence du vent ni des coefficients de marée n'a été mise en évidence.

2) Estimation des flux de pollution aux exutoires du bassin versant

Afin d'estimer les flux de pollution aux exutoires du bassin versant, des flux bruts de pollution ont été estimés par commune et un coefficient d'abattement leur a été appliqué, en fonction de leur distance à l'exutoire (cela permet de prendre en compte la mortalité des bactéries en fonction de la durée de leur parcours jusqu'à la baie). Enfin, ces flux ont été regroupés par sous-bassin versant.

Seules les sources de pollution pour lesquelles des données existent ont pu être prises en compte, à savoir :

- les flux liés aux eaux pluviales urbaines (dépendant de la surface urbanisée)
- les flux liés à l'élevage : pâturage, épandage (dépendant notamment du nombre d'animaux)
- les flux liés à l'assainissement : collectif (dépendant du type de station d'épuration), non collectif (dépendant du nombre et des caractéristiques des installations).

Les flux estimés sont des flux moyens journaliers, avec une distinction période estivale / période hivernale.

Si on compare les sous-bassins versants, compte tenu de la marge d'incertitude, les flux de pollution moyens journaliers sont à peu près semblables. Cependant, si on les rapporte à la surface du sous-bassin versant considéré, les plus petits sont donc proportionnellement plus impactants.

3) Elaboration du programme d'actions

Compte tenu des particularités environnementales de chaque site, il n'était pas possible de faire un programme d'actions global à l'échelle du bassin versant.

Dans un premier temps, l'effort devrait être mis sur les points de suivi des coquillages les plus dégradés, correspondant au classement sanitaire C (Fort Larron, Embarcadère). Un des points qui ressort est le manque d'informations permettant d'évaluer de manière plus sûre l'influence des conditions environnementales sur la qualité des coquillages.

Au moment de la rédaction de ce bilan d'activités, l'étude n'est pas encore finalisée. La fin de cette étude est prévue pour début 2016.

3.2 Initiation d'un partenariat avec les maraîchers

Lors des réunions organisées dans le cadre du SAGE, les maraîchers sont régulièrement pointés du doigt au sujet de la pollution de l'eau, en particulier par les pesticides. Ces remarques ont aussi fait ressortir l'absence de contact entre les élus, la cellule d'animation du SAGE et la profession maraîchère, ne permettant pas de faire le point sur leurs pratiques.

Ainsi, une rencontre a été organisée fin mars entre quelques élus du bassin versant de la baie de Bourgneuf et des maraîchers. Ce rendez-vous a permis aux maraîchers de présenter leurs méthodes de travail ainsi que les efforts réalisés pour la prise en compte de l'environnement dans l'exercice de leur métier. Afin d'en avoir une vision plus concrète, les maraîchers ont proposé une visite d'exploitation qui a eu lieu fin juin.

Des deux côtés (élus et maraîchers), une volonté de travailler en partenariat a été ressentie. La Fédération des Maraîchers Nantais a monté un « contrat de filière » en partenariat avec l'Agence de l'Eau dans le courant de l'année 2015. La CLE a rendu un avis favorable sur ce projet au mois de novembre 2015. Le projet prévoit une association des structures porteuses de SAGE aux travaux réalisés dans le cadre de ce contrat de filière.

3.3 Groupe de travail sur la jussie (3 mars 2015)

Un groupe de travail sur la jussie a été organisé, associant le Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton, le SAH du Sud-Loire, la Communauté de communes de Pornic et l'ASA des marais de Bois-de-Céné. Cette réunion a été organisée en réponse aux courriers reçus par l'ADBVBB sur le sujet, en provenance de l'union des syndicats de marais du Sud-Loire, du SAH du Sud-Loire et du Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton.

L'objectif était de faire le point sur la situation sur le bassin versant et d'identifier des pistes d'évolution de la gestion en place, voire de nouveaux moyens financiers pour la lutte. La réflexion s'est ensuite poursuivie en associant la communauté de communes Océan Marais de Monts, et par des échanges entre techniciens.

Une rencontre avec le Syndicat de Bassin Versant du Brivet a également été organisée le 16 juillet 2015, afin d'échanger sur l'expérimentation en cours pour la lutte contre la jussie à l'aide d'envois d'eau salée.

3.4 Groupe de travail sur la gestion de l'eau et les mares de chasse (5 et 26 mars 2015)

Un groupe de travail sur la gestion de l'eau et les mares de chasse a été organisé, associant les fédérations départementales des chasseurs, les sections départementales de l'ONEMA et de l'ONCFS, les DDTM et le SAH du Sud-Loire.

L'objectif était de rappeler les dispositions et règles du SAGE dans ce domaine et de faire un point sur les actions entreprises par les uns et les autres.

Côté Vendée, le sujet a bien avancé : la Fédération des Chasseurs a effectué un travail de recensement des plans d'eau de chasse et des prélèvements associés pour les remplir. Une gestion collective est organisée et des demandes collectives de prélèvement sont transmises à la DDTM de la Vendée par la Fédération des Chasseurs.

Côté Loire-Atlantique, les plans d'eau de chasse et les prélèvements associés pour les remplir ne sont pour le moment pas connus (ni de la DDTM, ni de la Fédération des Chasseurs).

3.5 Groupe de travail « Action concrètes pour reconquérir la qualité bactériologique de l'eau sur le site de Fort Larron » (10 juillet 2015)

Ce groupe de travail a été créé dans le contexte de la démarche de reconquête de la qualité des eaux conchylicoles lancée par les services de l'Etat en 2014, suite au déclassement en C de plusieurs zones conchylicoles. Son pilotage a été confié à l'ADBVBB, en partenariat avec la communauté de communes de l'île de Noirmoutier. Etant donné que d'autres démarches aux objectifs similaires existaient déjà (COPIL Ribandon, piloté par la communauté de communes de l'île de Noirmoutier) ou ont été lancées quelques mois après celle des services de l'Etat (étude de l'ADBVBB sur les sources de pollution bactériologique du bassin versant), il a été proposé que le présent groupe de travail serve à ces trois démarches.

Après avoir rappelé les résultats de qualité bactériologique des coquillages et les actions menées par la communauté de communes de l'île de Noirmoutier ces dernières actions, des axes de travail pour la suite ont été définis :

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées et contrôle des branchements par la communauté de communes en 2016 (sous réserve de la validation par la commission assainissement)
- Réalisation d'analyses complémentaires pour la qualité des eaux pluviales en août 2015
- Développement d'actions de communication envers les usagers

3.6 Signature et promotion du code de bonne conduite sur les espèces invasives

Un code de bonne conduite sur les espèces invasives a été élaboré dans le cadre du « comité de gestion des plantes exotiques envahissantes des Pays de la Loire », piloté par la DREAL. Ce code comprend 5 engagements associés à une liste de 18 espèces (parmi la liste élaborée par le conservatoire botanique de Brest). Il s'adresse aussi bien aux producteurs et vendeurs de végétaux qu'aux acheteurs/utilisateurs (les collectivités notamment).

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf a signé ce code le 2 mars 2015 et a invité les 56 collectivités de son territoire (communes, communautés de communes, syndicats mixtes) à en faire autant en leur adressant un courrier le 1er juin 2015.

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activités, 32 d'entre elles (soit 57 %) ont répondu favorablement à cette sollicitation.

3.7 Comité technique des suivis de la qualité de l'eau (29 juin 2015)

Le comité technique des suivis de la qualité de l'eau s'est réuni le 29 juin 2015 à Machecoul afin de présenter les résultats de la période 2012-2014. En 2014, nous avions observé une forte participation des différents partenaires mais pour 2015, un changement tardif de la date de réunion n'a pas permis une participation aussi forte que l'année précédente.

On notera un réel besoin des acteurs d'échanger sur ce sujet et de s'associer pour être plus efficient (calage sur les dates de prélèvements, échange et bancarisation des différentes données existantes).

Parmi les questions débattues on notera que la communauté de communes de Noirmoutier souhaite qu'un point physico-chimique soit installé sur l'étier du Moulin.

3.8 Commission Eaux Salées Souterraines (22 octobre 2015)

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Départemental de la Vendée sur la nappe d'eau salée de Noirmoutier**

Suivi piézométrique : on observe une augmentation du nombre de jours de dépassement de la cote d'alerte par rapport à la période précédente (79 jours, contre 59 jours précédemment). Cependant, on note un certain nombre de « petits dépassements » (très proches de la cote d'alerte).

Suivi qualitatif : la composition de l'eau reste stable. Aucun problème majeur n'a été signalé mais sachant que seuls cinq prélèvements par an sont réalisés. On constate peut-être une légère augmentation de la température (mais à considérer avec prudence compte tenu de la faible fréquence des analyses).

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Départemental de la Vendée sur la nappe d'eau salée du marais breton**

Suivi piézométrique : les niveaux enregistrés sont par endroits assez bas. Cela ne génère pas d'inquiétude mais l'évolution sera surveillée.

Suivi qualitatif : aucune évolution de la qualité de l'eau n'est constatée, mais sachant que seuls trois prélèvements par an sont réalisés. Suite à des observations faites par certains professionnels lors de grandes marées, il est proposé que lors des prochaines analyses d'eau de forage du Conseil Départemental, le coefficient de marée le jour de l'analyse soit systématiquement précisé pour évaluer un lien éventuel entre coefficient de marée et qualité de l'eau souterraine.

Estimation des prélèvements : Les volumes prélevés en 2014-2015 sont estimés à environ 1,8 millions m3 (soit environ +200 000 m3 par rapport à 2013-2014) : ≈ 634 000 m3 sur la partie Nord, ≈ 209 000 m3 au centre et ≈ 959 000 m3 au sud.

- **Information sur une étude à venir au sujet de la nappe de Noirmoutier**

Suite au constat d'une stagnation du niveau moyen de la nappe de Noirmoutier autour de – 1,8 m NGF et du dépassement de plus en plus fréquent de la cote d'alerte de – 2 m NGF, le BRGM va lancer une étude. Les objectifs de cette étude sont : comprendre pourquoi on observe ces évolutions alors que les prélèvements sont constants ? savoir si la nappe risque de descendre plus bas ? Le contenu de cette étude est en cours de définition et le BRGM est actuellement à la recherche de partenaires financiers.

Comme suggéré lors de cette réunion, un courrier rappelant les obligations liées au classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe d'eau salée de Noirmoutier, a été envoyé le 2 novembre 2015 au Comité Régional Conchylicole, à la coopérative ostréicole et au syndicat conchylicole de Noirmoutier. L'objectif était que cette information soit bien rappelée à tous leurs adhérents.

3.9 Accompagnement technique de communes sur les dossiers relatifs aux zones humides

La commune du Perrier a sollicité l'ADBVBB pour un accompagnement dans la mise en œuvre de mesures compensatoires en lien avec la construction d'un lotissement. Une visite de terrain au mois de juillet a permis d'orienter la réalisation de travaux de restauration d'une zone humide.

La commune de Pornic a sollicité l'ADBVBB en amont de la réalisation de plusieurs projets de zones d'activités, afin de l'associer à l'orientation des mesures compensatoires éventuelles, lors de la définition des projets.

3.10 Participation à d'autres actions, réunions …

L'animatrice du SAGE a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

- comité de pilotage « zones humides » sur la commune de Pornic (6/01),
- présentation du code de bonne conduite sur les plantes invasives (16/01),
- Forum de l'Eau sur le SDAGE et le PGRI (20/01),
- réunion du schéma départemental AEP de Loire-Atlantique (22/01),
- réunion de la Commission Locale d'Information dragages et immersion sur le site de la Lambarde (27/01),
- réunion des animateurs de SAGE et animateurs de SAGE littoraux du bassin Loire-Bretagne (3 et 4/02),
- réunion concernant la sécurisation des étiers de Noirmoutier (travaux PAPI) (13/02),
- réunions de la DDTM 85 relatives à la reconquête de la qualité des eaux conchylicoles (24/02),
- élaboration du PLU de la Bernerie-en-Retz (2/03),
- groupe départemental « eaux souterraines » de Loire-Atlantique (10/03),
- formation IGN sur le RGE Alti (17/03),
- réunion captage Grenelle Machecoul (10/04),
- élaboration du PLU de Bourgneuf-en-Retz (10/06),
- comité de pilotage du schéma directeur des eaux pluviales de Noirmoutier (11/06)
- journée écophyto ZNA (16/06)
- réunions relatives aux MAE 2015 à enjeu eau (22/06),
- réunion sur le projet CAPEMOULES (23/06)
- réunions relatives à l'étude Ifremer « LEAUPOLD » (9/07, 19/11),
- réunion de la DDTM 44 « comité sécheresse » de Loire-Atlantique (24/07),
- réunion concernant l'étude préalable au renouvellement de la station d'épuration de Bois-de-Céné (27/07),
- réunion sur le diagnostic d'assainissement de la commune de Bouin (30/07),
- élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Grand'Landes (11/09),
- réunion LOGRAMI (14/09),
- réunion de la DDTM 85 sur la cartographique départementale des cours d'eau (29/09),
- journée « bassins versants » Ecophyto (1/10)
- journée « Pesticides et communication » (9/10)
- réunion sur le diagnostic d'assainissement de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier (23/10),
- formation « eau et urbanisme » (12 au 16/10)
- réunion de la DDTM 44 sur la procédure d'autorisation unique loi sur l'eau (17/12)

En plus des réunions réalisées dans le cadre du SAGE et avec les porteurs de projet d'actions inscrites dans les contrats, l'animateur « contrats » a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

-réunion continuité Falleron Saint Etienne de Mer Morte (12/01)
- Carrefour de l'eau à Rennes (29/01) présentation du suivi de la qualité de l'eau
- réunion préparation Contrat territorial à l'Agence de l'Eau (27/02)
- réunion préparation CRBV (17/03)
- réunion bilan CTMA SMMJB (19/03)
- réunion bilan CTMA SMAM (24/03)
- réunion comité technique CTMA SAH (30/03)
- réunion Maraîchers Nantais (30/03)
- réunion préparation CRBV à Nantes (03/04)
- réunion préparation formation hydromorphologie (07/04)
- présentation formation garde du littoral (09/04)
- réunion préparation CTMA SMMJB (20/04)
- réunion préparation CTMA SMMJB (21/04)
- réunion préparation CTMA SMMJB (22/04)
- réunion continuité Saint Etienne de Mer Morte (22/04)
- réunion règlement d'eau Haute Perche
- réunion préparation CTMA SMMJB (30/04)
- réunion préparation CRBV (05/05)
- réunion préparation CTMA SMAM (06/05)
- réunion continuité Saint Etienne de Mer Morte (07/05)
- réunion préparation CTMA SMMJB (11/05)
- réunion préparation CRBV (13/05)
- participation fête de l'eau (23/05)
- audition CRBV à Nantes (26/05)
- participation (intervention) formation hydromorphologie techniciens de rivière (02/06)
- réunion préparation CTMA SMAM (05/06)
- participation comité technique SMMJB (8/06)
- réunion préparation CTMA SMAM (10/06)
- participation comité pilotage SMMJB (22/06)
- comité technique suivi de la qualité de l'eau (29/06
- réunion Maraichers Nantais (30/06)
- réunion continuité Paulx (30/06)
- réunion préparation CTMA SAH (07/07)
- réunion continuité Challans (08/07)
- réunion continuité Paulx (08/07)
- réunion préparation Contrat Territorial FD chasse (09/07)
- table ronde CRBV 10/07
- visite retour eau salée Brière (16/07)
- restitution formation hydromorphologie (17/07)
- réunion étude renaturation Taizan (27/07)
- réunion continuité Saint Etienne de Mer Morte
- réunion définition CTMA SMMJB (02/09)

- signature CRBV (15/09)
- réunion préparation Contrat Territorial FD chasse (25/09)
- signature CRBV Vie et Jaunay (28/09)
- réunion travaux restauration Douavit (30/09)
- réunion préparation étude CTMA Pornic (12/10)
- rencontre animateurs territoriaux (14 et 15/10) La Tessouale
- réunion préparation Contrat territorial AELB (16/10)
- réunion comité technique SMMJB (19/10)
- réunion comité technique SAH (22/10)
- réunion présentation étude CTMA Pornic (03/11)
- journées d'échanges techniques Brière (05/11)
- présentation hydromorphologie Maraîchers Nantais (06/11)
- comité technique SMAM (09/11)
- comité de pilotage SMMJB (9/11)
- réunion groupe technique régional qualité des eaux (10/11)
- réunion gestion cours d'eau mairie de Saint Père en Retz (17/11)
- réunion préparation commission géographique SAH (18/11)
- réunion commission géographique SAH (19/11)
- participation journée désherbage alternatif (24/11
- réunion préparation suivi qualité de l 'eau (3/12)
- formation hydromorphologie module 2 (4/12)
- réunion comité pilotage SMAM (10/12)
- réunion groupe départemental « plantes envahissantes » (18/12)

4. Mise en œuvre du SAGE

4.1 Tableau de synthèse de l'avancement des dispositions du SAGE

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
GESTION QUANTITATIVE - Eau salée souterraine			
ESS1. Poursuivre et améliorer le suivi des ressources et de leur exploitation			
Dispo.1	Suivre les ressources en eau salée souterraine	/	En 2015, le Conseil Général de la Vendée a poursuivi le suivi
Dispo.2, Articles 1 et 2	Modalités particulières applicables aux prélèvements en eau salée souterraine sur le polder du Dain et sur l'île de Noirmoutier	/	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur*
Dispo.3	Suivre les prélèvements dans les ressources en eau salée souterraine	/	En 2015, le Conseil Général de la Vendée a poursuivi le suivi
ESS2. Préserver les ressources en eau salée souterraine			
Dispo.4	Sensibiliser aux risques de contamination des nappes d'eau salée souterraine par les eaux superficielles	2017	Non réalisé pour le moment
Dispo.5	Prendre en compte le volume prélevable dans la nappe d'eau salée souterraine de Noirmoutier	/	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur*
GESTION QUANTITATIVE - eau douce superficielle et souterraine			
ED1. Limiter la concurrence entre les prélèvements d'eau pour l'usage alimentation en eau potable et pour les autres usages			
Dispo.6, Article 3	Ne pas augmenter les volumes prélevés pour les usages autres que l'alimentation en eau potable dans l'aire d'alimentation des captages de Machecoul	/	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur*
Dispo.7, Article 4	Préserver la nappe d'eau potable de la Vérie	Avril 2016 Avril 2018	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur* Délai fixés pour la définition de cotes d'alerte sur 2 piézomètres
Dispo.8	Favoriser la mise en place de techniques d'irrigation économes en eau pour les exploitations agricoles et les collectivités	/	Non réalisé pour le moment
ED2. Développer les économies d'eau potable			
Dispo.9	Encourager l'utilisation de ressources autres que l'eau potable pour les différents usages	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.10	Maîtriser les consommations d'eau potable par les collectivités	/	Audit des consommations réalisé par une dizaine de communes

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
Dispo.11	Encourager les économies d'eau potable dans les établissements privés	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.12	Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.13	Suivre les volumes d'eau potable consommés sur le territoire	/	Fait tous les ans via le tableau de bord du SAGE
ED3. Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce du milieu			
Dispo.14	Définir des seuils d'alerte et de coupure pour les prélèvements en eau superficielle et souterraine	2016	Non réalisé pour le moment
Dispo.15	Limiter l'impact des plans d'eau existants	/	Pas d'actions connues
INONDATIONS ET SUBMERSIONS MARINES			
IS1. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation et par submersion marine			
Dispo.16	Mutualiser les documents existants et améliorer l'information du public et des acteurs locaux	A partir de 2015	Non réalisé pour le moment
Dispo.17	Développer et entretenir les repères de crues	A partir de 2015	Inventaire des repères de crues en projet sur le territoire de la communauté de communes de Pornic (projet inscrit au CRBV 2015-2017) Prévu et/ou réalisé dans le cadre des PAPI
IS2. Prévenir le risque inondation			
Dispo.18	Préserver et aménager les zones d'expansion des crues (PLU, ...)	2017	**Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017**
IS3. Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du bassin versant			
Dispo.19	Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines	/	Avancement : voir tableau de bord
Dispo.20	Caractériser, inventorier, et préserver les fonctions hydrauliques du bocage	2016 : cahier des charges	Non réalisé à l'échelle du BV pour le moment. Quelques initiatives communales prévues dans le cadre des PLU
QUALITE DES EAUX - Nutriments et bilan en oxygène			
QE-NO1. Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche « captage prioritaire Grenelle » pour la nappe de Machecoul			
Dispo.21	Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche "captage prioritaire Grenelle " pour la nappe de Machecoul	2017	- Périmètre de protection des captages non arrêté pour le moment - Démarche « captage Grenelle » : le programme d'actions est élaboré, en attente d'une organisation opérationnelle pour la mise en œuvre
QE-NO2. Limiter l'impact des assainissements collectifs			
Dispo.22	Engager une gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif	/	Avancement : voir tableau de bord

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
Dispo.23	Suivre les débits journaliers en entrée des STEP>1000 EH	/	Pas d'actions connues
Dispo.24	Conforter les performances épuratoires des stations d'épuration	/	*Principes à appliquer*
Dispo.25	Optimiser la gestion des boues des stations d'épuration	/	*Principes à appliquer*
QE-NO3. Limiter l'impact des assainissements non collectifs			
Dispo.26	Identifier des secteurs prioritaires de réhabilitation	2016	Travail initié fin 2014 par la commission dédiée (une réunion organisée)
Dispo.27	Réhabiliter les dispositifs situés en secteur prioritaire de réhabilitation	A partir de 2017	Des actions de réhabilitation sont en cours : programme collectif à l'échelle de 3 SPANC (Pays du Gois, Océan Marais de Monts et Pays de Challans), programme collectif à l'échelle du SPANC de l'île de Noirmoutier
QE-NO4. Réduire les apports agricoles			
Dispo.28	Elaborer des guides de bonnes pratiques	2016	Non réalisé pour le moment
Dispo.29	Améliorer les pratiques agricoles par du conseil et de l'accompagnement à destination des professionnels agricoles	/	Pas d'actions connues
QE-NO6. Réduire les flux de nitrates vers le littoral			
Dispo.30	Ajuster les objectifs de réduction des flux de nitrates en fonction de l'évolution des connaissances	2015	Non réalisé pour le moment, toujours en attente des résultats de l'étude de la DREAL des Pays de la Loire
QUALITE DES EAUX - Phytosanitaires			
QE-P1. Améliorer la connaissance sur l'usage des produits phytosanitaires et l'état des masses d'eaux à l'échelle du bassin versant			
Dispo.31	Améliorer la connaissance des usages	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.32	Observer l'évolution des pratiques du maraichage	/	Non réalisé pour le moment
QE-P2. Limiter les usages non agricoles			
Dispo.33	Améliorer les pratiques de désherbage des espaces publics	2017	En cours : nombreux plans de désherbage réalisés + autres démarches non formalisées
Dispo.34	Elaborer une charte « phytosanitaires » avec les jardineries/paysagistes	2017	Non réalisé pour le moment
Dispo.35	Engager des actions de sensibilisation et de communication tout public	/	Organisation d'une journée « retours d'expérience » à l'attention des collectivités du BV en novembre 2015
QUALITE DES EAUX - Bactériologie/micropolluants			
QE-BM1. Améliorer la connaissance			
Dispo.36	Réaliser des profils de vulnérabilité des sites conchylicoles	2016	Une étude a été lancée par la structure porteuse du SAGE en 2015, visant à identifier et hiérarchiser les sources de pollution bactériologique à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
Dispo.37	Collecter et diffuser la connaissance sur les substances médicamenteuses et les perturbateurs endocriniens	/	Non réalisé pour le moment
QE-BM3. Gestion des pollutions portuaires et équipements du littoral			
Dispo.38	Inciter à l'utilisation des équipements destinés à la plaisance	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.39	Inciter à l'utilisation des équipements de récupération des eaux usées destinés aux véhicules routiers	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.40	Veiller à la mise en place des plans de gestion des dragages des ports	/	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES EAUX - Suivi			
Dispo.41	Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines sur le bassin versant	/	Réalisé
QUALITE DES MILIEUX - Cours d'eau			
QM-CE.1 - Améliorer la connaissance des cours d'eau			
Dispo.42	Mettre à jour la connaissance sur l'hydromorphologie des cours d'eau et notamment sur les obstacles à la continuité écologique	2017	En cours sur le marais breton sud, l'île de Noirmoutier, dans le contexte des études préalables aux futurs Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)
QM-CE.2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau			
Dispo.43	Fixer un objectif de réduction du taux d'étagement et mettre en œuvre un programme d'actions associé	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
Dispo.44	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	2016	Grille d'analyse multicritères non réalisée pour le moment
Dispo.45	Restaurer la qualité fonctionnelle des cours d'eau	/	Des actions sont réalisées via les programmes d'actions (CRBV, CTMA…)
QUALITE DES MILIEUX - Zones humides			
QM-ZH.1 – Préserver et gérer les zones humides (hors marais)			
Dispo.46	Préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme	2017	**Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017**
Dispo.47	Préserver et restaurer les zones humides agricoles	/	Une MAE « zones humides » a été testée en 2013 sur certains secteurs du bassin versant mais n'a pas pu être reconduite en 2014 faute de moyens. *Voir si intérêt / possibilité de reconduire cette mesure dans le projet de PAEC sur le Falleron amont*
Dispo.48	Gérer, restaurer et valoriser les zones humides dans le cadre des contrats opérationnels	/	Plusieurs contrats opérationnels sur les zones humides sont actuellement en cours ou en élaboration (CTMA) : marais breton nord, marais breton sud et île de Noirmoutier. A venir également sur le bassin versant du canal de Haute-Perche

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QM-ZH.2 - Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides			
Dispo.49	Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides et principes de compensation	/	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur*
QM-ZH.3 - Renforcer les opérations de communication sur les zones humides			
Dispo.50	Sensibiliser les collectivités	/	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES MILIEUX - Têtes de bassin versant			
QM-TB.1 - Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin versant			
Dispo.51	Identifier et caractériser les têtes de bassin versant	2015 : cahier des charges 2016-2017 : expérimentation	Non réalisé pour le moment
QM-TB.2 - Gérer et préserver les têtes de bassin versant			
Dispo.52	Gérer les têtes de bassin versant	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
Dispo.53	Préserver les cours d'eau de tête de bassin versant dans les documents d'urbanisme	/	Non réalisé pour le moment
QM-TB.3 - Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant			
Dispo.54	Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES MILIEUX - Marais rétrolittoraux			
QM-M.1 - Organiser la réflexion autour des sujets spécifiques aux marais rétro-littoraux			
Dispo.55	Constituer un groupe de travail « marais rétro-littoraux »	2016	Non réalisé pour le moment
QM-M.2 – Assurer une gestion cohérente des marais rétro-littoraux			
Dispo.56	Réaliser une délimitation des marais rétro-littoraux et identifier les entités hydrauliques cohérentes	2015	La délimitation des marais rétro-littoraux a été réalisée lors des inventaires de zones humides. Les entités hydrauliques cohérentes ne sont pas encore validées par la CLE.
Dispo.57	Identifier les chefs de file pour la gestion des marais	2015	Non réalisé pour le moment
Dispo.58	Réaliser des plans de gestion durable	2017 : élaboration A partir de 2018 : mise en œuvre	Non réalisé pour le moment
QM-M.3- Entretenir le réseau hydraulique et gérer l'eau			
Dispo.59	Entretenir le réseau hydraulique	/	*Principes à appliquer*

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
Dispo.60	Mettre en place des règlements d'eau	A partir de 2018	Des mises à jour de règlements d'eau sont prévues sur différents secteurs.
Dispo.61	Régulariser les plans d'eau, mares et baisses en eau destinés à la chasse dans les marais au regard de la loi sur l'eau	2016	Pas d'actions connues
Dispo.62, Article 5	Encadrer les modalités de remplissage et de remise à niveau des plans d'eau, mares et baisses en eau destinés à la chasse dans le marais réalimenté par l'eau de la Loire	/	*Principes à appliquer*
Dispo.63	Mieux connaître les prélèvements destinés à la chasse pour mieux les gérer	2016 : identification des volumes 2017 : protocole	Côté Vendée : une démarche collective est animée par la fédération départementale des chasseurs, qui assure un suivi des besoins en eau et des remplissages effectifs (sur la base de données déclaratives) Côté Loire-Atlantique : pour le moment, aucune démarche n'est portée par la fédération départementale
QM-M.4- Restaurer la continuité écologique des canaux du marais			
Dispo.64	Restaurer la continuité écologique des canaux	/	Marais : réflexions initiées en vue de la révision de règlement d'eau ou de manœuvres d'ouvrages → actions en 2016 et 2017 Cours d'eau : ouverture de 2 ouvrages en amont du bassin versant (à Saint Etienne de Mer Morte et Challans), réflexion sur l'arasement partiel d'un seuil à Paulx (dossier technique validé en 2015), actions en préparation sur le cours du Taizan et la partie cours d'eau du bassin des étiers de Sallertaine et de la Taillée (futur CTMA)
QM-M.5 - Lutter contre les espèces invasives			
Dispo.65	Suivre la colonisation des milieux aquatiques par les espèces invasives	/	Seule l'information sur la colonisation des canaux/cours d'eau par la jussie fait l'objet d'une actualisation régulière, sur la base des informations collectées auprès des structures compétentes
Dispo.66	Programmer, coordonner et renforcer la lutte contre le développement des espèces invasives	/	Pas d'actions de « renforcement » connues. Expérimentation de nouveaux moyens mécaniques pour la lutte contre la jussie. Mise en place d'un groupe de travail pour mettre en œuvre une stratégie à l'échelle du BV
Dispo.67	Mener des actions expérimentales de lutte contre les espèces invasives	/	Quelques matériels spécifiques pour l'arrachage mécanique de la jussie ont été réalisés et testés. Pas d'informations sur l'utilisation future qui pourrait en être faite
Dispo.68	Communiquer et sensibiliser	/	Pas d'actions supplémentaires réalisées pour le moment
Dispo.69	Limiter l'introduction de nouvelles espèces invasives	/	*Principes à appliquer* Engagement de la structure porteuse du SAGE dans le code de bonne conduite sur les plantes invasives et promotion de ce code auprès des collectivités du bassin versant (bilan au moment de la rédaction de ce rapport d'activités : 32 signataires)

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QM-M.6 – Préserver et gérer les parcelles de marais			
Dispo.70	Préserver les zones de marais dans les documents d'urbanisme	2017	**Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017**
Dispo.71	Préserver les zones de marais par une mise en valeur agricole, aquacole et salicole adaptée	/	Pas de soutien financier supplémentaire pour le moment
COHERENCE ET ORGANISATION			
CO.1 - Porter et coordonner la mise en œuvre du SAGE			
Dispo.72	Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE	/	Rôle rempli par l'ADBVBB
Dispo.73	Organisation des maîtrises d'ouvrage locales	2017	Non réalisé pour le moment – Réflexion à mener en lien avec la GEMAPI
Dispo.74	Rôle et missions des maîtres d'ouvrage locaux	/	*Principes à appliquer*
Dispo.75	Coordination des aides	/	*Principes à appliquer*
Dispo.76	Coordination des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	/	*Principes à appliquer*
CO.2 - Suivre la mise en œuvre du SAGE			
Dispo.77	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE	/	Le tableau de bord a été renseigné en 2014 et 2015
Dispo.78	Veiller à la mise en œuvre du SAGE	/	*Principes à appliquer*
CO.3 - Animer, communiquer et sensibiliser			
Dispo.79	Poursuivre la concertation	/	En 2015, la commission « eau salée souterraine » et le comité technique de suivi de la qualité de l'eau se sont réunis. D'autres groupes de travail ponctuels se sont réunis (mares de chasse, jussie)
Dispo.80	Renforcer la communication et l'éducation	/	Journées/réunions de sensibilisation des élus, maraîchers et agriculteurs en 2015 notamment sur le fonctionnement des cours d'eau. Participation à des journées de communication et d'information sur les suivis de la qualité de l'eau (formation guide du littoral, carrefour de l'eau, fête de l'eau…) Organisation d'une journée « retours d'expérience » à l'attention des collectivités du BV en novembre 2015, sur la thématiques « réduction des pesticides »
Dispo.81	Renforcer la sensibilisation	/	

4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2015 dans le SDAGE 2010-2015

Sur le territoire du SAGE, on compte au total 8 masses d'eau « cours d'eau » et 5 masses d'eau « souterraines ».

Parmi les 8 masses d'eau « cours d'eau », aucune n'est en bon état et deux d'entre elles ont un objectif de bon état ou de bon potentiel fixé à 2021.

Parmi les 5 masses d'eau souterraines, une seule est en mauvais état selon la dernière évaluation de l'état des eaux (version 2013).

	Objectif			**Etat en 2013**		**Actions**
Nom (et code) des masses d'eau	**Etat écologique**	**Etat chimique**	**Etat global**	**Etat écologique 2013**	**Etat chimique 2013**	**Actions mises en place pour faire évoluer les choses**
Masses d'eau "cours d'eau"						
L'étier de Millac **(FRGR2105)**	Bon potentiel 2021	/	Bon potentiel 2021	Médiocre	/	- MAE Marais breton - Etude prévue en 2016
Le Loup Pendu **(FRGR2078)**	Bon état 2021	/	Bon état 2021	Mauvais	/	- Contrat de filière « maraîchage » à venir
Le Falleron – amont **(FRGR0562a)**	Bon potentiel 2027	/	Bon potentiel 2027	Médiocre	/	- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du SAH - CRBV
Le Falleron – aval **(FRGR0562b)**	Bon potentiel 2027	/	Bon potentiel 2027	Médiocre	/	- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du SAH - CRBV - MAE Marais breton - Programme collectif de réhabilitation de l'ANC (porté par le SMGEMB)
L'étier de Sallertaine **(FRGR2052)**	Bon potentiel 2027	/	Bon potentiel 2027	Mauvais	/	- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du SMMJB - CRBV - MAE Marais breton - Programme collectif de réhabilitation de l'ANC (porté par le SMGEMB)

	Objectif			Etat en 2013		Actions
Nom (et code) des masses d'eau	**Etat écologique**	**Etat chimique**	**Etat global**	**Etat écologique 2013**	**Etat chimique 2013**	**Actions mises en place pour faire évoluer les choses**
L'étier du Dain **(FRGR2070)**	Bon potentiel 2027	/	Bon potentiel 2027	Médiocre	/	- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du SAH - CRBV - MAE Marais breton - Programme collectif de réhabilitation de l'ANC (porté par le SMGEMB)
Le canal de Haute Perche **(FRGR2139)**	Bon potentiel 2027	/	Bon potentiel 2027	Médiocre	/	- CRBV - MAE Haute-Perche - CTMA en cours de réflexion
Le canal de la Taillée **(FRGR2241)**	Bon potentiel 2027	/	Bon potentiel 2027	Moyen	/	- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du SMMJB - CRBV - MAE Marais breton - Programme collectif de réhabilitation de l'ANC (porté par le SMGEMB)

	Objectif			Etat en 2013		Actions
Nom (et code) des masses d'eau	**Etat chimique**	**Etat quantitatif**	**Etat global**	**Etat chimique 2013**	**Etat quantitatif 2013**	**Actions mises en place pour faire évoluer les choses**
Masse d'eau souterraine						
Sable et calcaire du bassin tertiaire captif du Marais Breton **(FRG017)**	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2027	Médiocre pour les nitrates et les pesticides	Bon état	- Programme d'actions « captage prioritaire » réalisé. Les actions devraient être mises en œuvre à partir de 2016-2017

4.3 Mise en œuvre des contrats du SAGE

4.3.1 Signature du 3ème CRBV 2015-2017

Depuis 2007, l'ADBVBB a porté 3 contrats « eau » en partenariat avec la Région Pays de La Loire (2 Contrats Régionaux de Bassin Versant, CRBV) et un Contrat Territorial (CT) avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les derniers contrats arrivaient à échéance le 31 décembre 2013. L'année 2014 a été une année de transition afin de recueillir les différents projets et de rédiger le CRBV.

Un premier projet de 57 opérations pour un montant total d'environ 3,5 millions d'euros a été soumis au service de la Région en mai 2015. Ce projet a vite été démantelé. Une 2ème proposition « allégée » a été validée par la commission permanente en juillet 2015. Ce nouveau programme regroupe 21 actions, 8 porteurs de projets, pour un montant prévisionnel de 1 405 831€ subventionnés à hauteur de 500 801€ (35,62%). La signature du contrat a eu lieu le 15 septembre 2015 à Bouin.

Ce **troisième CRBV (2015-2017)** regroupe 24 opérations, 8 maîtres d'ouvrage pour un montant total prévisionnel de 1,4 million d'€ subventionné à hauteur de 35,6% par la région Pays de la Loire.

Signature du 3ème CRBV de la Baie de Bourgneuf le 15 septembre 2015

Le tableau page suivante inventorie l'ensemble des actions par bassin versant, le porteur de projet et le montant de l'opération :

Bassin versant et maîtres d'ouvrage	Nombre de projets déposés	Montant prévisonnel	Montant CRBV
Côtier Baie de Bourgneuf	**1**	**4 632 €**	**2 084 €**
Commune de La Plaine sur Mer	1	4 632 €	2 084 €
Haute Perche	**6**	**208 259 €**	**72 007 €**
Communauté de communes de Pornic	4	176 600 €	52 980 €
Commune de Pornic	1	18 000 €	8 100 €
Hirondelle	1	13 659 €	10 927 €
Haute Perche et Marais breton nord	**1**	**30 000 €**	**9 000 €**
ADBVBB	1	30 000 €	9 000 €
L'ensemble du bassin versant de la Baie de Bourgneuf	**3**	**453 000 €**	**178 800 €**
ADBVBB	3	453 000 €	178 800 €
Marais Breton nord	**5**	**438 250 €**	**149 475 €**
Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud Loire	5	438 250 €	149 475 €
Marais Breton nord et Sallertaine	**2**	**42 500 €**	**12 750 €**
FDAAPPMA 44	1	26 500 €	7 950 €
FDAAPPMA 85	1	16 000 €	4 800 €
Noirmoutier	**5**	**174 190 €**	**60 185 €**
Commune de Noirmoutier en l'île	1	56 190 €	25 285 €
Syndicat des trois étiers (Noirmoutier)	1	50 000 €	15 000 €
Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'Île de Noirmoutier	3	68 000 €	19 900 €
Sallertaine	**1**	**55 000 €**	**16 500 €**
Commune de Challans	1	55 000 €	16 500 €
Total général	**24**	**1 405 831 €**	**500 801 €**

Dans ce nouveau contrat, plus de 40% des subventions sont dédiées aux travaux, près du tiers (28%) aux études. Viennent ensuite des postes budgétairement moins important comme l'animation, la communication, l'achat de matériel pour la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des coûts par type d'actions de ce nouveau contrat.

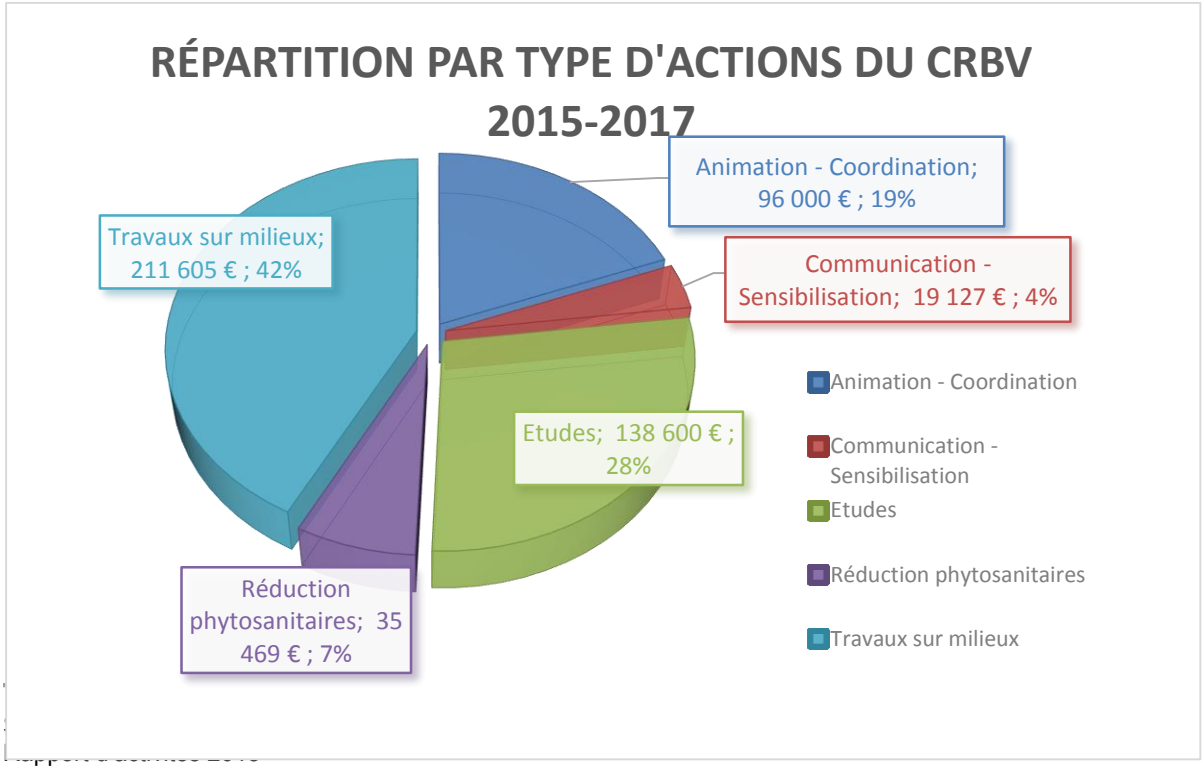

- Objectifs :

Le Contrat régional de Bassin versant 2015-2017 répond aux principaux enjeux du SAGE de 2014 :

- Enjeu inondation (1 action concerne 8 communes)
- Enjeu qualité des eaux (1 action transversale ADBVBB, 3 actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires)
- Enjeu qualité des milieux (Haute Perche 5 actions, Marais Breton nord 5 actions, Noirmoutier 4 actions, Marais breton sud 3 actions)
- Enjeu cohérence et organisation (2 actions ADBVBB)

Le programme d'actions du CRBV 2015-2017 est en annexe 1.

Parmi les actions inscrites dans le CRBV, on peut citer :

- La transparence sédimentaire et piscicole au travers la mise à plat des règlements d'eau et le démantèlement d'ouvrage
- La restauration des marais et des habitats connexes (frayères)
- La mesure de la qualité des eaux superficielles
- L'animation du contrat, du SAGE et diverses opérations de communication, d'échanges et de sensibilisation

4.3.2 Elaboration d'un nouveau contrat territorial sur le bassin versant

L'ADBVBB s'est positionnée en tant que structure porteuse de ce prochain contrat. Pour l'instant, l'animation porte sur la phase d'élaboration d'un contrat territorial à l'échelle du bassin versant avec la mise en place d'un comité de pilotage dédié (1ère réunion début 2016 sous la présidence d'un élu référent désigné : Monsieur CAUDAL). Au regard des enjeux identifiés sur le territoire, la restauration des milieux aquatiques et la diminution de la pollution diffuse sont deux axes de travail envisagés dans le prochain Contrat territorial du bassin versant de la baie de Bourgneuf.

- **Volet pollution diffuse**

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) souhaite que le contrat territorial (CT) prenne en compte les « pollutions diffuses » identifiées (contaminations bactériologiques, fortes concentrations de pesticides ou pollutions phosphorées) à l'échelle du bassin versant ou d'un sous bassin représentatif. Cette exigence implique l'existence d'un porteur de projet correspondant à cette échelle de travail. Or, dans l'état actuel, aucune collectivité territoriale ne dispose de ces compétences.

Toutefois fin 2014 il a été décidé que l'ADBVBB porte une étude relative à l'identification des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf. L'étude est en cours (voir chapitre 3.1.).

Concernant les problématiques agricoles, l'ADBVBB souhaite intégrer dans le contrat différents structures susceptibles de porter des actions dans ce domaine (ingénierie, travaux, communication, coordination), et ce, dans les deux départements. Une réflexion partenariale est en cours avec les Fédérations des chasseurs et le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire. L'étude sur les risques de transferts de pollution à l'échelle du sous bassin du Falleron et la coordination des travaux associés pourraient être portée par l'ADBVBB.

- **Volet Milieu Aquatiques (CTMA)**

L'année 2015 a été consacrée à des réunions, des réflexions, des études et des entretiens visant à élaborer les programmes d'actions du volet milieux aquatiques.

L'objectif de ces réunions est de faire coïncider les priorités du SAGE, les exigences des financeurs avec les possibilités des porteurs de projets. De cette phase de concertation, il en ressort les éléments suivants pour chaque sous bassins versants :

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques des marais de l'île de Noirmoutier

Le 1er contrat a été porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier (SMAM). La programmation s'est étalée sur 5 ans à partir de 2008 et a été prolongée d'un an dans le cadre de l'avenant.

L'année 2015 a été l'occasion de faire un bilan des actions menées et de proposer un nouveau programme. Les actions inscrites dans le contrat à valider en 2016 visent une meilleure gestion des niveaux d'eau afin de garantir les activités en place (saliculture et aquaculture) le maintien des berges et le rétablissement de la continuité écologique. La lutte contre les espèces invasives y est maintenue. Des suivis notamment biologiques devront être mis en place. Le chargé de mission de l'ADBVBB a participé aux 2 comités, technique et de pilotage, du contrat.

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins versants des étiers de Sallertaine et de la Taillée et affluents (marais et bocage)

Le 1er contrat a été porté par le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (SMMJB). Il couvre la période 2009-2013 et a été prolongée d'un an dans le cadre de l'avenant.

L'année 2015 a été l'occasion de faire un bilan des actions menées et de proposer un nouveau programme. Les actions inscrites dans le contrat à valider en 2016 visent le rétablissement de la continuité écologique, la restauration des cours d'eau en amont du bassin versant et l'entretien des marais. La lutte contre les espèces invasives y est maintenue. Le SMMJB a souhaité que l'ADBVBB soit partie prenante dans l'élaboration du futur CTMA au travers sa participation à « l'équipe projet » de la rédaction du contrat.

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant du Falleron et affluents (marais et bocage)

Ce contrat est porté par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire (SAH sud Loire), il couvre la période 2012-2016. Il a été signé dans le cadre du SAGE Estuaire de la Loire au moment où le SAH était en pleine restructuration. Aujourd'hui le SAH réorganisé, distingue le bassin versant de la Loire de celui de la Baie de Bourgneuf.

En 2015, le contrat a été réorienté et 3 actions phares seront menées en 2016 :

- L'arasement partiel de l'ouvrage de la Minoterie à Paulx, déjà en état de délabrement, il bloque toutefois le transite sédimentaire et les migrations piscicoles,
- Le maintien de l'expérimentation de l'ouverture du vannage de Saint Etienne de Mer Morte et les suivis associés,
- La restauration du ruisseau du Douavit sur 2 km à Touvois.

Le SAH sollicite l'ADBVBB pour l'ensemble des actions de mise en œuvre de son CTMA et des opérations qui l'accompagnent (entretien individuel exploitants agricoles et riverains, journée de sensibilisation/information élus, accompagnement technique/ingénierie …)

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant du canal de Haute Perche et affluents (marais et bocage)

Une étude préalable à la mise en place d'un Contrat volet Milieux Aquatiques a été menée en 2009 et 2010 mais elle n'avait pas été suivie d'opération sur le territoire.

En 2015, les élus de la Communauté de communes de Pornic, anticipant l'application de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), ont décidé de prendre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations) au 1er janvier 2017. Pour cela la Communauté de communes a recruté un ingénieur spécialiste de ces 2 thématiques et souhaite mettre en place un 1er Contrat à l'échelle du bassin versant de Haute Perche.

L'une des premières urgences à gérer est le règlement d'eau au niveau du vannage du 8 mai à Pornic qui ne satisfait plus les usages du marais.

Les autres actions pressenties pour le marais et les cours d'eau affluents sont le rétablissement de la continuité écologique, la restauration des cours d'eau du bocage et la lutte contre les espèces envahissantes.

L'étude préalable de 2009-2010 va être remise à jour en 2016 (l'appel d'offre a été lancé en novembre 2015), les premiers travaux auront lieu possiblement en 2017.

L'ADBVBB a co-organisé avec la Communauté de communes de Pornic une journée d'échanges sur les enjeux du bassin versant de Haute Perche le 3 novembre 2015. 45 personnes ont participé à cette journée qui a regroupé l'ensemble des acteurs du territoire et qui a permis de désamorcer le conflit opposant le monde agricole au gestionnaire de l'ouvrage. Une « année blanche » en 2016 sur le règlement d'eau a été validée par arrêté préfectoral à la demande de la Communauté de communes de Pornic.

4.4 Tableau de bord

Le tableau de bord du SAGE révisé a été élaboré en veillant à choisir un nombre d'indicateurs plus restreint que précédemment (56) et en prenant en compte la facilité d'accès aux informations visées.

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activités, 42 indicateurs sont complétés (voir Annexe 2 : tableau de bord de suivi du SAGE – mise à jour 2015) et des cartes ont été produites (voir Annexe 3 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2015).

Des indicateurs de suivi communs ont été élaborés à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, et notamment des indicateurs pour suivre la mise en œuvre du SDAGE. Ces indicateurs seront retravaillés suite à l'approbation du SDAGE 2016-2021, et seront donc renseignés ultérieurement.

5. Actions de communication

Comme chaque année, la cellule d'animation du SAGE s'est efforcée de diffuser des informations sur le SAGE, la qualité de l'eau, les sujets d'actualité, par le biais du site Internet de la structure porteuse du SAGE et de la newsletter de l'ADBVBB.

En plus de ces actions de communication « habituelles », deux actions spécifiques ont été menées en 2015.

Réalisation d'un panneau d'accompagnement de la maquette en 3 dimensions du bassin versant

En 2014, une maquette en 3 dimensions représentant le bassin versant de la baie de Bourgneuf a été réalisée. Cette maquette a été conçue pour être utilisée par les animateurs de la structure porteuse du SAGE comme un support (parmi d'autres) pour tenir des stands lors de manifestations mais aussi pour être prêtée aux collectivités ou autres acteurs du territoire qui souhaiteraient l'utiliser.

Dans ce contexte, il a semblé nécessaire de l'accompagner d'un panneau apportant quelques explications sur : « qu'est-ce qu'un bassin versant ? », « le bassin versant du marais breton et de la baie de Bourgneuf » et « le SAGE, un document pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur un bassin versant ».

Journée de retour d'expérience sur la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités – 24 novembre 2015

L'Association de la baie de Bourgneuf avait déjà organisé une journée de sensibilisation à l'attention des communes sur cette thématique en mai 2011, avec notamment des démonstrations de matériel de désherbage alternatif.

Depuis, les communes ont continué à progresser et à s'engager dans des démarches de réduction de l'utilisation des pesticides et il paraissait important d'organiser une rencontre pour partager les expériences.

La matinée a été consacrée aux témoignages de 3 collectivités de bassin versants voisins et du bassin versant de la baie de Bourgneuf, qui ont fait part des actions qu'elles avaient mises en place et de leur ressenti sur l'efficacité de certaines méthodes de désherbage alternatif : Machecoul, Saligny et Brétignolles sur Mer. Cette matinée a aussi été l'occasion de faire un point sur l'évolution de la réglementation concernant les collectivités qui est prévue pour 2017.

L'après-midi quelques visites de terrain se sont déroulées sur la commune de Brétignolles sur Mer : le parc des Morinières (photo ci-dessus) géré en gestion différenciée, le nouveau cimetière aménagé pour faciliter le désherbage mécanique, les massifs le long des boulevards réalisés sans bordure et enfin la présentation de quelques outils de désherbage mécanique.

6. Suivi de la qualité des eaux du bassin versant

Le suivi de l'eau de la Baie de Bourgneuf a, depuis 2012, deux objectifs principaux :

- Le suivi de la qualité de l'eau du SAGE et l'évaluation des actions entreprises,
- La centralisation des données sur l'eau et la prise en charge d'analyses en complément de celles réalisées par les partenaires.

4 grands types d'analyses ont été réalisés en 2015 par l'ADBVBB dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau du SAGE :

- Des analyses biologiques (IBD/IPS, IBG, IPR) sur l'ensemble des sous bassins versants (cours d'eau),
- Des analyses physico chimiques en eau douce,
- Des analyses des molécules de pesticides qui complètent les analyses physico-chimiques,
- Des analyses bactériologiques dans l'eau saumâtre à salée en aval des derniers ouvrages à la mer aux principaux exutoires et dans les coquillages implantés.

Depuis 2014, un suivi expérimental du phytoplancton sur le Dain (point 4 150 560) a été mis en place en partenariat avec le Forum des Marais Atlantique, l'UNIMA (UNIon des MArais de Charente Maritime), l'Agence de l'Eau Lore Bretagne et le Conseil Départemental de Vendée. Cette étude consiste à dénombrer et à mesurer la taille du phytoplancton présent dans l'eau au cours des différentes saisons. En effet, il existe une relation étroite entre ces paramètres et le développement de la chaîne trophique. Plus la taille du phytoplancton est grande, plus il peut être assimilé par des organismes prédateur et entrer dans une chaîne trophique équilibrée. A l'inverse, il est consommé uniquement par les cyanobactéries et favorise la concentration de matière organique. Il qualifie donc un milieu en état d'hypoxie.

La carte des points de suivi de la qualité de l'eau de la baie de Bourgneuf (hors coquillages implantés 2014) est la suivante :

Carte des points de suivi et des paramètres de la qualité de l'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf (hors coquillages implantés)

Les cartes de l'annexe 3 présentent les résultats sur la période 2012-2014 pour certains paramètres : nitrates, phosphore total, O2, pesticides et indices biologiques.

Les analyses biologiques de la qualité des cours d'eau laissent apparaître des résultats moyens à mauvais en raison de la disparition des espèces les plus sensibles. Toutefois certains cours d'eau situés plutôt en tête de bassin versant et plus épargnés par les pressions anthropiques présentent encore des habitats favorables (ruisseaux de la Gautrelière, du Bois Rondeau et de Haute Perche voire l'aval du ruisseau de la Garnache).

La qualité physico-chimique est impactée par divers rejets organiques qui influent sur les paramètres comme la DBO_5, le phosphore total et le carbone organique dissous (COD). La qualité « nitrate » est globalement « moyenne » (au regard du SEQ Eau) à « bonne » (au regard de la DCE) mais des « points noirs » persistent comme le Loup Pendu et le Taizan. Concernant les résultats « pesticides », ils sont présents partout où ils sont recherchés et lors de certaines mesures les concentrations dépassent 20 fois les « normes eau brute » destinée à la production d'eau potable notamment pour certains herbicides. A titre d'exemple, 47 µg/l ont été quantifiés, toutes molécules confondues, le 29 mai 2013 dans le ruisseau du Loup Pendu (l'objectif du SAGE est d'avoir une concentration inférieure à 1 µg/l).

Les concentrations bactériologiques apparaissaient inférieures à celles des années passées en 2012. A partir de 2013, il a été décidé d'augmenter la fréquence des prélèvements de 6 à 9 et de prendre en compte la période hivernale, lorsque l'eau douce du bassin versant se déverse dans la baie. Les résultats confirment que d'importantes concentrations en *E. coli* peuvent aussi être mesurées en hiver. Il est encore pour le moment difficile d'identifier les étiers les plus contributeurs.

Depuis 2014 un nouveau protocole de suivi de la qualité bactériologique a été mis en place en partenariat avec l'Ifremer et l'ARS. Il consiste à relever des coquillages implantés dans les zones amont (étiers salés de l'Île de Noirmoutier) lorsque des alertes (≥4600 *E. coli*) ont été détectées dans les sites de production ou de pêche à pied. L'objectif est d'identifier la provenance géographique de la contamination. En 2014, 2 dépassements du seuil d'alerte (4600 E. coli) ont été enregistrés. 1 seul dépassement a pu être interprété car certains coquillages ont été vandalisés. Les étiers du Moulin et du Ribandon apparaissaient contributeurs avec des valeurs de 3500 et 1100 *E. coli* l'amont et à l'aval de l'ouvrage sur l'étier du Moulin et 2400 *E.coli* pour le Ribandon. En 2015, 1 alerte a été repérée le 21 mai. Les étiers les plus contributeurs étaient celui du Moulin à l'aval de l'ouvrage –seule poche d'huîtres de l'étier échappant au vandalisme- et celui des Coëfs avec une concentration de 330 *E. coli*. Les autres coquillages analysés présentaient des valeurs comprises entre 110 et 130 *E. coli*. Ce suivi doit se poursuivre en 2016 et 2017.

7. Budget et financement

Ce tableau présente les dépenses facturées au 31 décembre 2015 (arrondies à l'euro) et les subventions attendues (au prorata des dépenses réelles).

	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Départemental 85	Conseil Départemental 44	Communes	Total
	Montant	**Montant**	**Montant**	**Montant**	**Montant**	**Montant**
Cellule d'animation SAGE et contrats (temps d'animation, secrétariat)	98 227 €	32 000 €	6 100 €	6 100 €	10 825 €	153 252 €
Pré-diagnostic de la vulnérabilité des sites conchylicoles	14 482 €	4 138 €			2 060 €	20 688 €
Suivi de la qualité de l'eau – suivi de la qualité des eaux	11 896 €	11 896 €			7 435 €	31 227 €
Communication (Réalisation d'un panneau d'accompagnement de la maquette du bassin versant, chemises SAGE)	304 €	182 €			121 €	607 €
TOTAL	**124 909 €**	**48 216 €**	**6 100 €**	**6 100 €**	**20 449 €**	**205 774 €**

8. Analyse – bilan – perspectives

L'année 2015 a été marquée par le lancement d'une nouvelle dynamique en lien avec l'adoption du SAGE révisé l'année passée. Deux principales thématiques ont bénéficié de cet élan :

- la qualité bactériologique de l'eau littorale, avec le lancement du profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles et l'animation de plusieurs groupes de travail en lien avec cette thématique (notamment pour le secteur de Fort Larron)
- la qualité de l'eau au regard des pesticides, avec l'organisation d'une journée de partages d'expériences à l'attention des collectivités du bassin versant, qui constitue l'amorce de futures actions pour l'année 2016, la mise en place d'un partenariat avec la Fédération des Maraîchers Nantais.

Cette année 2015 a aussi été celle de la signature d'un 3ème CRBV pour le bassin versant de la baie de Bourgneuf pour la période 2015-2017 (21 opérations, pour un coût total prévisionnel de 1,4 M€ et une subvention régionale d'environ 500 k€).

Concernant les suivis de la qualité de l'eau, comme prévu, ils sont restés similaires à ceux des années passés. Les analyses biologiques « échappent » à cette règle car les points ont été modifiés pour poursuivre la rotation et qualifier l'ensemble des sous-bassins versants. Un point avec des analyses physico-chimiques et pesticides a été ajouté sur le ruisseau du Taizan dans sa partie amont afin de mieux cerner les risques de pollution auxquels le cours d'eau est soumis. Quant aux analyses bactériologiques, les suivis dans l'eau à marée basse ont été complétés par l'analyse des coquillages implantés dans différents étiers sur l'île de Noirmoutier. A noter également la poursuite de la participation de l'ADBVBB à une expérimentation visant à identifier de nouveaux indicateurs de qualité d'eau en marais (basés sur des analyses de chlorophylle) jusqu'en 2017.

Le principal objectif pour 2016 est de poursuivre la dynamique enclenchée en 2015 autour du SAGE révisé, avec la mise en œuvre du programme d'actions faisant suite au profil de vulnérabilité des sites conchylicoles, la poursuite des actions concernant les pesticides (amélioration de la connaissance des usages par les collectivités, organisation de formations à l'attention des agents) et toujours l'amplification des actions de communication.

Le contrat territorial devra être signé à la fin de l'année prochaine afin de démarrer les travaux sur la quasi-totalité des milieux aquatiques en 2017. Il devra comporter un volet « pollutions diffuses » notamment sur le bassin du Falleron amont encore sous contrat avec l'Agence de l'Eau actuellement. Ces opérations seront complétées par le « contrat de filière » signé entre la profession maraîchère et l'Agence de l'Eau. Les secteurs de Machecoul, La Garnache et Châteauneuf devront être les plus concernés.

Concernant les suivis de la qualité de l'eau, quelques évolutions sont prévues pour 2016, avec notamment une meilleure coordination des analyses aux exutoires à marée basse avec les suivis du réseau REMI et une augmentation des points de suivis notamment sur l'île de Noirmoutier ou à l'aval du canal de Haute Perche.

Le Président de la CLE

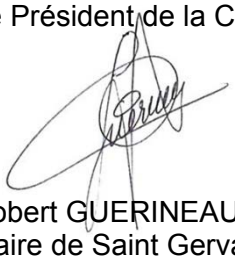

Robert GUERINEAU
Maire de Saint Gervais
Président de la Communauté de communes du Pays du Gois

Annexe 1 : programme d'actions du CRBV 2015-2017

N°	Bassin versant	Projets déposés	Types d'actions	Porteur de projets	Année de réalisation	Coût prévisionnel	Financement CRBV	Montant CRBV
1	Haute Perche	Inventaire des repères de crues	Etudes	Communauté de communes de Pornic	2015	5 000 €	30%	1 500,00 €
2	Haute Perche	Achat de matériel de désherbage alternatif	Réduction phytosanitaires	Commune de Pornic	2015	18 000 €	45%	8 100,00 €
	Côtier Baie de Bourgneuf	Achat de matériel de désherbage alternatif	Réduction phytosanitaires	Commune de La Plaine sur Mer	2015	4 632 €	45%	2 084,00 €
	Noirmoutier	Achat de matériel de désherbage alternatif	Réduction phytosanitaires	Commune de Noirmoutier en l'île	2015	56 190 €	45%	25 285,00 €
3	Sallertaine	Etude pour la gestion d'une zone humide et la renaturation de cours d'eau	Etudes	Commune de Challans	2015 à 2017	55 000,00 €	30%	16 500,00 €
4	Haute Perche	Mise à jour de l'étude préalable au programme d'entretien et de restauration du bassin versant de Haute Perche	Etudes	Communauté de communes de Pornic	2015	50 000 €	30%	15 000,00 €
5		Elaboration et mise en place du règlement d'eau de l'ouvrage du 8 mai	Etudes		2015 et 2016	15 000,00 €	30%	4 500,00 €
6		Reconnexion des points bas du canal de Haute Perche et suivi piscicole	Travaux sur milieux		2015 à 2017	106 600 €	30%	31 980,00 €
7	Marais Breton nord	Elaboration et mise en place de règlements d'eau	Etudes	Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud Loire	2015 à 2017	35 000 €	30%	10 500,00 €
8		Démantèlement de l'ouvrage du Fresne	Travaux sur milieux		2015 à 2017	50 000 €	30%	15 000,00 €
9		Réfection d'ouvrages hydrauliques	Travaux sur milieux		2015 à 2017	127 500 €	30%	38 250,00 €
10		Restauration du réseau hydraulique collectif-curage	Travaux sur milieux		2015 et 2016	135 750 €	30%	40 725,00 €
11		Restauration des berges du Marais Breton nord	Travaux sur milieux		2015 à 2017	90 000 €	50%	45 000,00 €

N°	Bassin versant	Projets déposés	Types d'actions	Porteur de projets	Année de réalisation	Coût prévisionnel	Financement CRBV	Montant CRBV
12	Noirmoutier	Restauration du réseau hydraulique collectif-curage	Travaux sur milieux	Syndicat des trois étiers (Noirmoutier)	2016 et 2017	50 000 €	30%	15 000,00 €
13		Actualisation des règlements d'eau des 3 écluses	Etudes	Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'Île de Noirmoutier	2015 à 2017	20 000 €	30%	6 000,00 €
14		Réfection des petits ouvrages hydrauliques	Travaux sur milieux		2016 et 2017	43 000 €	30%	12 900,00 €
15		Organisation de journées d'échanges interprofessionnelles	Communication - Sensibilisation		2016	5 000 €	20%	1 000,00 €
16	Marais Breton nord et Sallertaine	Restauration et valorisation écologique de 3 zones humides en frayère à Brochet	Travaux sur milieux	FDAAPPMA 85	2015 à 2017	16 000 €	30%	4 800,00 €
	Marais Breton nord et Sallertaine			FDAAPPMA 44	2015 et 2016	26 500 €	30%	7 950,00 €
17	Haute Perche	Sensibilisation au grand public aux enjeux du SAGE via des manifestations "Fête des jardins au naturel"	Communication - Sensibilisation	Hirondelle	2015 à 2017	13 659 €	80%	10 927,00 €
18	Haute Perche et Marais breton nord	Expérimentation d'une cartographie comme un outil d'aide à la décision pour la gestion des niveaux d'eau dans les marais	Etudes	ADBVBB	2015 à 2017	30 000 €	30%	9 000,00 €
19	L'ensemble du bassin versant de la Baie de Bourgneuf	Animation CLE du SAGE et prestation coordination du CRBV	Animation - Coordination		2015 à 2017	240 000 €	SAGE : forfait Contrats : 30%	96 000,00 €
20		Communication et sensibilisation en lien avec le SAGE	Communication - Sensibilisation		2015 à 2017	24 000 €	30%	7 200,00 €
21		Mesure de la qualité de l'eau dans le cadre des actions des CRBV de la Baie de Bourgneuf	Etudes		2015 à 2017	189 000 €	40%	75 600,00 €
		Total CRBV				**1 405 831,00 €**	35,62%	**500 801,00 €**

Annexe 2 : tableau de bord de suivi du SAGE - mise à jour 2015

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n	Résultat année n-1	Objectif du SAGE
GESTION QUANTITATIVE - Eau salée souterraine				
ESS.1- Poursuivre et améliorer le suivi des ressources et de leur exploitation				
ESS.2- Préserver les ressources en eau salée souterraine				
1	Nombre de jours de dépassement de la cote d'alerte du protocole de gestion pour la nappe d'eau salée souterraine de Noirmoutier	2014 : 34 jours	2013 : 85 jours	/
2	Volumes annuels prélevés en eau salée souterraine sur l'île de Noirmoutier et évolution	2014 : 6 660 000 m3, - 0,4% par rapport à 2013	2013 : 6 690 000 m3, + 4% par rapport à 2012	Ne pas dépasser 11,3 millions m3/an
3	Volumes annuels prélevés en eau salée souterraine sur le polder du Dain et évolution	2014 : 1 800 000 m3, + 13% par rapport à 2013	2013 : 1 600 000 m3, + 6% par rapport à 2012	Mettre en place un suivi
4	Evolution de la qualité de l'eau salée souterraine sur l'île de Noirmoutier	2014 : relative stabilité	2013 : relative stabilité	/
5	Evolution de la qualité de l'eau salée souterraine sur le polder du Dain	2014 : relative stabilité	2013 : relative stabilité	/
GESTION QUANTITATIVE - Eau douce superficielle et souterraine				
ED.1- Limiter la concurrence entre les prélèvements d'eau pour l'usage alimentation en eau potable et pour les autres usages				
ED.2- Développer les économies d'eau potable				
ED.3- Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce du milieu				
6	Volumes annuels prélevés dans l'aire d'alimentation de la nappe de Machecoul pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	2013 : 2 541 200 m3/an (eau de surface + eau souterraine), + 14% par rapport à 2012	2012 : 2 220 100 m3/an (eau de surface + eau souterraine), - 6% par rapport à 2011	Pas d'augmentation du volume autorisé ou déclaré
7	Volumes annuels prélevés en eau souterraine dans l'aire d'alimentation de la nappe de la Vérie pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	2013 : 6 000 m3/an, - 66% par rapport à 2012	2012 : 17 800 m3/an, - 7% par rapport à 2011	Pas d'augmentation du volume autorisé ou déclaré
8	Volumes annuels prélevés en eau superficielle dans l'aire d'alimentation de la nappe de la Vérie pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	2013 : 38 200 m3/an, + 78% par rapport à 2012	2012 : 21 500 m3/an, - 38% par rapport à 2011	Ne pas dépasser 240 000 m3/an
9	Volumes annuels consommés pour l'alimentation en eau potable sur le territoire	2014 : 8 708 319 m3/an (39 communes), - 4,8% par rapport à 2013	2013 : 9 144 209 m3 (39 communes), - 1,4% par rapport à 2012	/
10	Définition des seuils d'alerte et de crise pour la gestion de l'eau dans le milieu	2015 : non réalisé	2014 : non réalisé	/
INONDATIONS - SUBMERSIONS MARINES				
IS.1 - Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation par débordement de cours d'eau et par submersion marine				
IS.2- Prévenir le risque inondation				
IS.3- Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du bassin versant				
11	Amélioration de la culture du risque inondation sur les communes soumises à ce risque	2015 : 16 communes ont approuvé un PCS / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM) + 2 en cours d'élaboration	2014 : 14 communes ont approuvé un PCS / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM) + 4 en cours d'élaboration	/

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n	Résultat année n-1	Objectif du SAGE
12	Inventaires des repères de crues	8 communes ont mis en place des repères de crues-submersions marines (dans le cadre des PAPI) / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM)	Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des repères de crues / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM)	24/24 dans un délai de 2 ans à compter de la publication du SAGE --> 2016
13	Proportion de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales	Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	39/39 dans un délai de 4 ans à compter de la publication du SAGE
14	Avancement de l'inventaire des éléments bocagers	2015 : non commencé	2015 : non commencé	Validation CCTP dans un délai de 2 ans à compter de la publication du SAGE --> 2016
QUALITE DES EAUX - Nutriments et oxygène dissous				
QENO.1 - Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche « captage prioritaire Grenelle » pour la nappe de Machecoul				
QENO.2- Limiter l'impact des assainissements collectifs				
QENO.3- Limiter l'impact des assainissements non collectifs				
QENO.4 - Réduire les apports agricoles				
QENO.5 - Réduire les transferts et améliorer l'autoépuration des eaux				
15	Approbation du périmètre de protection des captages de Machecoul	2015 : non	2014 : non	Dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE -> 2017
16	Avancement de la démarche Grenelle sur les captages de Machecoul	2015 : Etape 5) Programme d'actions validé par le comité de pilotage, en attente d'une organisation opérationnelle pour la mise en œuvre	2014 : Etape 4) Elaboration du programme d'actions	/
17	Qualité de l'eau pour le paramètre nitrates en eau superficielle et évolution	2012-2014 (Percentile 90) : 20 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 23 points de prélèvements analysés (soit **87 % des points**)	2012-2013 (Percentile 90) : 19 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 22 points de prélèvements analysés (soit **86 % des points**)	* Eaux superficielles : tendre vers < 30 mg/l (Percentile 90)
18	Qualité de l'eau pour le paramètre nitrates en eau souterraine et évolution	2012-2014 : 73 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 79 prélèvements analysés, en 12 points différents (soit **92 % des prélèvements**)	2012-2013 : 40 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 44 prélèvements analysés, en 6 points différents (soit **91 % des prélèvements**)	* Eaux souterraines : tendre vers < 50 mg/l (Percentile 90)
19	Qualité de l'eau pour le paramètre phosphore total en eau superficielle et évolution	2012-2014 (Percentile 90) : Aucun point de prélèvement ne répond à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit **0 % des points**)	2012-2013 (Percentile 90) : Aucun point de prélèvement ne répond à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit **0 % des points**)	* Eaux superficielles : tendre vers < 0,2 mg/l (Percentile 90)

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n	Résultat année n-1	Objectif du SAGE
20	Qualité de l'eau pour le paramètre oxygène dissous en eau superficielle et évolution	2012-2014 (Percentile 90) : Aucun point de prélèvement ne répond à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit **0 % des points**)	2012-2013 (Percentile 90) : 2 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit **15 % des points**)	* Eaux superficielles : tendre vers > 6 mg/l (Percentile 90)
21	Proportion de communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement	2015 : 26 communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	2014 : 28 communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	39/39 dans un délai de 4 ans à compter de la publication du SAGE
22	Proportion d'équivalents-habitants en assainissement collectif respectant les objectifs du SAGE **(STEP avec rejet en eau superficielle)**	2014 : 190 374 équivalents-habitants en assainissement collectif conformes au SAGE / 229 238 équivalents-habitants en assainissement collectif avec rejet en eau superficielle **(soit 83% des EH)**, - 2% par rapport à 2013	2013 : 202 268 équivalents-habitants en assainissement collectif conformes au SAGE / 239 160 équivalents-habitants en assainissement collectif avec rejet en eau superficielle **(soit 85% des EH)**, +1% par rapport à 2012	/
23	Proportion d'installations ANC conformes	2014 (en majorité) : 8 804 installations ANC non conformes / 15 545 installations ANC au total (soit 57 % non conformes)	Nombre d'ANC conformes / Nombre total d'ANC **Et** évolution par rapport à l'année précédente : ↗ ou ↘	/
24	Opérations de communication/conseil réalisées sur le territoire à destination des agriculteurs	Nombre d'agriculteurs sensibilisés **Et/ou** nombre d'opérations réalisées	Nombre d'agriculteurs sensibilisés **Et/ou** nombre d'opérations réalisées	/
QUALITE DES EAUX - Phytosanitaires				
QEP.1 - Améliorer la connaissance sur l'usage des produits phytosanitaires				
QEP.2- Limiter les usages non agricoles				
QEP.3- Limiter les usages agricoles				
QEP.4- Limiter les transferts				
25	Qualité de l'eau pour le paramètre phytosanitaires en eau superficielle et évolution	2012-2014 : 97 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 164 prélèvements analysés en 8 points de suivi (soit **59 % des prélèvements MAIS il existe de grandes variations géographiques**)	2012-2013 : 3 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE en percentile 90 / 7 points de prélèvements analysés (soit **43 % des points**)	Somme des phytosanitaires < 1µg/l
26	Qualité de l'eau pour le paramètre phytosanitaires en eau souterraine et évolution	2012-2014 : 66 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 66 prélèvements analysés, en 9 points différents (soit **100 % des prélèvements**)	2012-2013 : 43 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 43 prélèvements analysés, en 6 points différents (soit **100 % des prélèvements**)	Somme des phytosanitaires < 1µg/l
27	Proportion de communes engagées dans la mise en oeuvre d'un plan de désherbage	2015 : 27 communes ont réalisé ou sont en train de réaliser un plan de désherbage / 39 communes du SAGE **MAIS** d'autres communes ont réduit leurs consommations en phytosanitaires sans formaliser la démarche	2014 : 24 communes ont réalisé ou sont en train de réaliser un plan de désherbage / 39 communes du SAGE	39/39 d'ici 2017

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n	Résultat année n-1	Objectif du SAGE
28	Proportion de communes ayant signé la charte d'engagement de réduction de l'utilisation des phytosanitaires de la CREPEPP	Nombre communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau d'engagement / nombre de communes du SAGE	Nombre communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau d'engagement / nombre de communes du SAGE	/
29	Evolution des achats de phytosanitaires sur le territoire	2015 : exploitation de la base de données régionale + questionnaire collectivités --> à venir	Attente de la base de données régionale	/
30	Opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens, particuliers) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires **Et/ou** nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens, particuliers) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires **Et/ou** nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	/
31	Proportion de jardineries, paysagistes du territoire ayant signé une charte d'engagement relative à la réduction des phytosanitaires	Nombre de jardineries, paysagistes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes recensés sur le territoire	Nombre de jardineries, paysagistes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes recensés sur le territoire	/
QUALITE DES EAUX - Bactériologie et micropolluants				
QEBM.1- Améliorer la connaissance				
QEBM.2- Limiter les apports urbains				
QEBM.3 – Améliorer la gestion des pollutions portuaires et l'utilisation des équipements du littoral				
32	Profils de vulnérabilité des sites de baignade et des sites conchylicoles	2015 : étude lancée, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant	2014 : étude à venir en 2015	/
33	Nombre de plans de gestion des dragages des ports réalisés	2015 : 0 plan de gestion des dragages des ports / Nombre de ports	2014 : 0 plan de gestion des dragages des ports / Nombre de ports	/
QUALITE DES MILIEUX - Cours d'eau du bocage				
QM-CE.1 - Améliorer la connaissance des cours d'eau				
QM-CE.2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau				
QM-CE.3 - Lutter contre les espèces invasives				
34	Nombre d'ouvrages hydrauliques adaptés, manœuvrés ou supprimés pour la continuité écologique	Nombre d'ouvrages adaptés pour la continuité écologique / Nombre total initial d'ouvrages	Nombre d'ouvrages adaptés pour la continuité écologique / Nombre total initial d'ouvrages	/
35	Linéaire de cours d'eau bocagers restaurés	Nombre de km de cours d'eau bocagers restaurés / Nombre de km de cours d'eau dégradés dans l'état initial *(cf. études CREZH/CTMA)*	Nombre de km de cours d'eau bocagers restaurés / Nombre de km de cours d'eau dégradés dans l'état initial *(cf. études CREZH/CTMA)*	/

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n	Résultat année n-1	Objectif du SAGE
36	Qualité des milieux aquatiques (indices biologiques)	2012-2014: * Indice Biologique Diatomées : 1 très bonne, 1 bonne, 15 moyennes et 3 médiocres / 20 analyses * Indice Biologique Invertébrés (équival. IBGN) : 1 très bonne, 4 bonnes, 7 moyennes, 4 médiocres, 2 mauvaises / 18 analyses * Indice Poisson Rivière : 1 bonne, 2 moyennes, 12 médiocres, 4 mauvaises / 19 analyses	2012-2013: * Indice Biologique Diatomées : 1 bonne, 13 moyennes et 2 médiocres / 16 analyses * Indice Biologique Invertébrés (équival. IBGN) : 3 bonnes, 6 moyennes, 4 médiocres, 1 mauvaise / 14 analyses * Indice Poisson Rivière : 1 bonne, 2 moyennes, 8 médiocres, 4 mauvaises / 15 analyses	/
QUALITE DES MILIEUX - Zones humides				
QM-ZH.1 – Préserver, restaurer et gérer les zones humides (hors marais)				
QM-ZH.2 – Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides				
QM-ZH.3 - Renforcer les opérations de communication sur les zones humides				
37	Surface de zones humides bocagères impactées négativement par des projets (remblai, imperméabilisation, …)	2015 : superficie cumulée de zones humides impactées par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau **= 7 500 m² (dont 5900 m² en Vendée) en 2015**	2014 : superficie cumulée de zones humides impactées par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau **= 69 340 m² (tout en Vendée) en 2013, 16 800 m² (tout en Vendée) en 2014**	/
38	Intégration des principes définis par le SAGE en matière de compensation à l'atteinte aux zones humides	Part des dossiers loi sur l'eau (autorisation) intégrant les principes de compensation énoncés dans la disposition du SAGE consacrée aux mesures compensatoires : 1 principe sur 3, 2 sur 3 ou 3 sur 3	Part des dossiers loi sur l'eau (autorisation) intégrant les principes de compensation énoncés dans la disposition du SAGE consacrée aux mesures compensatoires : 1 principe sur 3, 2 sur 3 ou 3 sur 3	/
39	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles (**actions volontaires, hors mesures compensatoires**)	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles	/
40	Actions de sensibilisation à la préservation des zones humides	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la préservation des zones humides **Et/ou** nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la préservation des zones humides **Et/ou** nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	/
QUALITE DES MILIEUX - Têtes de bassin versant				
QM-TB.1 - Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin versant				
QM-TB.2 - Gérer et préserver les têtes de bassin versant				
QM-TB.3 - Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant				
41	Avancement de la démarche d'identification des têtes de bassin versant	2015 : non commencé	2014 : non commencé	/
42	Actions de sensibilisation à la préservation des têtes de BV	2015 : aucune	2014 : aucune	/

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n	Résultat année n-1	Objectif du SAGE
QUALITE DES MILIEUX - Marais rétro-littoraux				
QM-M.1 - Organiser la réflexion autour des sujets spécifiques aux marais rétro-littoraux				
QM-M.2 - Assurer une gestion cohérente des marais rétro-littoraux				
QM-M.3 - Entretenir le réseau hydraulique et gérer l'eau				
QM-M.4 - Restaurer la continuité écologique des canaux du marais				
QM-M.5 - Lutter contre les espèces invasives				
QM-M.6 - Préserver et gérer les parcelles de marais				
43	Qualité des milieux aquatiques (indices biologiques)	Nombre d'analyses d'indices biologiques en qualité bonne, moyenne, médiocre, mauvaise / Nombre total d'analyses d'indices biologiques réalisées ***--> quand il y aura un référentiel (travail du Forum des Marais Atlantiques en cours)***	Nombre d'analyses d'indices biologiques en qualité bonne, moyenne, médiocre, mauvaise / Nombre total d'analyses d'indices biologiques réalisées ***--> quand il y aura un référentiel***	/
44	Surface de marais impactés négativement par des projets (remblai, imperméabilisation, …)	2015 : superficie cumulée de marais impactés par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau **= 31 100 m² (tout en Vendée) en 2015**	2014 : superficie cumulée de marais impactés par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau **= 17 000 m² (tout en Vendée) en 2013, 36 900 m² (dont 36 300 m² en Vendée) en 2014**	/
45	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles (actions volontaires, hors mesures compensatoires)	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles	/
46	Etat de la colonisation du réseau hydraulique par la jussie	**2015 - Partie Vendéenne** : 526 km de réseau colonisés et 49 ha de plans d'eau dans le marais breton, 1,5 km de réseau colonisé à l'amont du marais (Challans, la Garnache). En 2015, 180 m^3 de jussie ont été arrachés sur 191 km de réseau. **2015 - Partie Loire-Atlantique** : la jussie était présente sur 26,5 km de réseau hydraulique dans le secteur du canal de Haute-Perche (canal de Haute Perche, étang du Val Saint Martin et ses rus, ruisseaux du Pin et de la Rinais et réseau secondaire). La jussie a été arrachée sur 12,25 km de réseau. Sur le secteur du SAH, 85 km de réseau ont fait l'objet d'opérations d'arrachage de jussie.	**2014 - Partie Vendéenne** : 415 km de réseau colonisés et 31 ha de plans d'eau dans le marais breton, 1,5 km de réseau colonisé à l'amont du marais (Challans, la Garnache). En 2014, 191 m^3 de jussie ont été arrachés sur 185 km de réseau. **2014 - Partie Loire-Atlantique** : pas de chiffres précis sur la colonisation mais la jussie est présente sur le marais breton et dans le secteur du canal de Haute-Perche (canal, ruisseau du Pin, étang du Val Saint Martin). En 2014, sur le secteur du SAH, 30 km de réseau ont fait l'objet d'opérations d'arrachage de jussie.	/

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n	Résultat année n-1	Objectif du SAGE
47	Linéaire de réseau primaire, secondaire, tertiaire restauré	2015 : 91 km de réseau hydraulique ont été curés en marais *hors MAE fossés: info à venir)* 1,7 km de réseau hydraulique ont fait l'objet de travaux de protection de berges (protection, renforcement, engraissement, …)	2014 : 249 km de réseau hydraulique ont été curés en marais 3 km de réseau hydraulique ont fait l'objet de travaux de protection de berges (protection, renforcement, engraissement, …)	/
48	Actions de sensibilisation au problème des espèces invasives	Nombre de personnes (grand public, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation au problème des espèces invasives **Et/ou** nombre d'actions réalisées (journées de sensibilisation, plaquettes, ...)	Nombre de personnes (grand public, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation au problème des espèces invasives **Et/ou** nombre d'actions réalisées (journées de sensibilisation, plaquettes, ...)	/
49	Proportion de jardineries, paysagistes, pépiniéristes du territoire ayant signé une charte d'engagement relative aux espèces invasives	Nombre de jardineries, paysagistes, pépiniéristes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes, pépiniéristes recensés sur le territoire	Nombre de jardineries, paysagistes, pépiniéristes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes, pépiniéristes recensés sur le territoire	/
50	Nombre de plans de gestion durable des marais réalisés	2015 : aucun plan de gestion durable / Nombre d'entités hydrauliques identifiées	2014 : aucun plan de gestion durable / Nombre d'entités hydrauliques identifiées	/
51	Mise à jour ou élaboration de règlements d'eau	Nombre de règlements d'eau validés par la CLE, par les Préfectures	Nombre de règlements d'eau validés par la CLE, par les Préfectures	/
52	Mise en place des protocoles de gestion des prélèvements destinés aux mares de chasse	2015 : aucun protocole de gestion validé par la CLE / Nombre attendu (2)	2014 : aucun protocole de gestion validé par la CLE / Nombre attendu (2)	Dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE
COHERENCE ET ORGANISATION				
CO.1- Porter et coordonner la mise en œuvre du SAGE				
CO.2- Suivre la mise en œuvre du SAGE				
CO.3- Animer, communiquer et sensibiliser				
53	Suivi des dossiers instruits au titre de la loi sur l'eau sur le territoire	2015 : * Nombre de dossiers ou de récépissés de déclaration reçus = 28 * Nombre de dossiers d'autorisation reçus = 5 * Nombre d'avis rendus = 7 (dossiers loi sur l'eau et projets de contrats) * Principales rubriques concernées : 2.1.5.0 (rejet eau pluviale) = rencontrée dans 54 % des dossiers, 3.2.3.0 (plans d'eau) = rencontrée dans 35 % des dossiers, 3.3.1.0 (destruction zh) = rencontrée dans 19 % des dossiers	2014 : * Nombre de dossiers ou de récépissés de déclaration reçus = 40 * Nombre de dossiers d'autorisation reçus = 4 * Nombre d'avis rendus = 6 * Principales rubriques concernées : 2.1.5.0 (rejet eau pluviale) = rencontrée dans 31% des dossiers, 3.3.1.0 (destruction zh) = rencontrée dans 24% des dossiers	/

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n	Résultat année n-1	Objectif du SAGE
54	Lancement de réflexions concernant l'organisation des maîtrises d'ouvrage locales	2015 : de fait, en lien l'évolution de la réglementation (loi NoTRE, GEMAPI)	2014 : non	/
55	Animation du SAGE et concertation	2015 : * Nombre de réunions de commissions/ groupe de travail : 4 (comité technique observatoire local de l'eau, mares de chasse, qualité d'eau à Fort Larron, eau salée souterraine) * Nombre de réunions du Bureau de la CLE : 2 * Nombre de séances plénières de la CLE : 3	2014 : * Nombre de réunions de groupe de travail : 1 (comité technique observatoire local de l'eau) * Nombre de commissions : 2 (ANC et eau salée souterraine) * Nombre de réunions du Bureau de la CLE : 0 * Nombre de séances plénières de la CLE : 2	/
56	Poursuite des contrats de mise en œuvre du SAGE	* **Contrat Territorial 2017-2021 :** 2015 = élaboration du futur contrat territorial * **Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017** : Coût prévisionnel = 1 405 831 €, Subvention prévisionnelle du Conseil Régional = 500 801 €, pour 21 opérations	* **Contrat Régional de Bassin Versant 2007-2009** : Coût = 2 921 776 €, pour 13 opérations, Subvention du Conseil Régional = 888 120 € * **Contrat Territorial 2008-2013** *(prolongé par avenant pour 2014)* : Coût prévisionnel = 6 409 342€, pour 60 opérations. Subvention prévisionnelle de l'Agence de l'Eau = 2 561 379€ Avenant 2014 : Coût prévisionnel = 321 760 €, pour 13 opérations. Subvention prévisionnelle de l'Agence de l'Eau = 152 280 € * **Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013** *(prolongé par avenant pour 2014)* : Coût prévisionnel = 2 867 300 €, Subvention prévisionnelle du Conseil Régional = 937 639 €, pour 30 opérations (tous ces chiffres incluent l'avenant)	/

Annexe 3 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2015

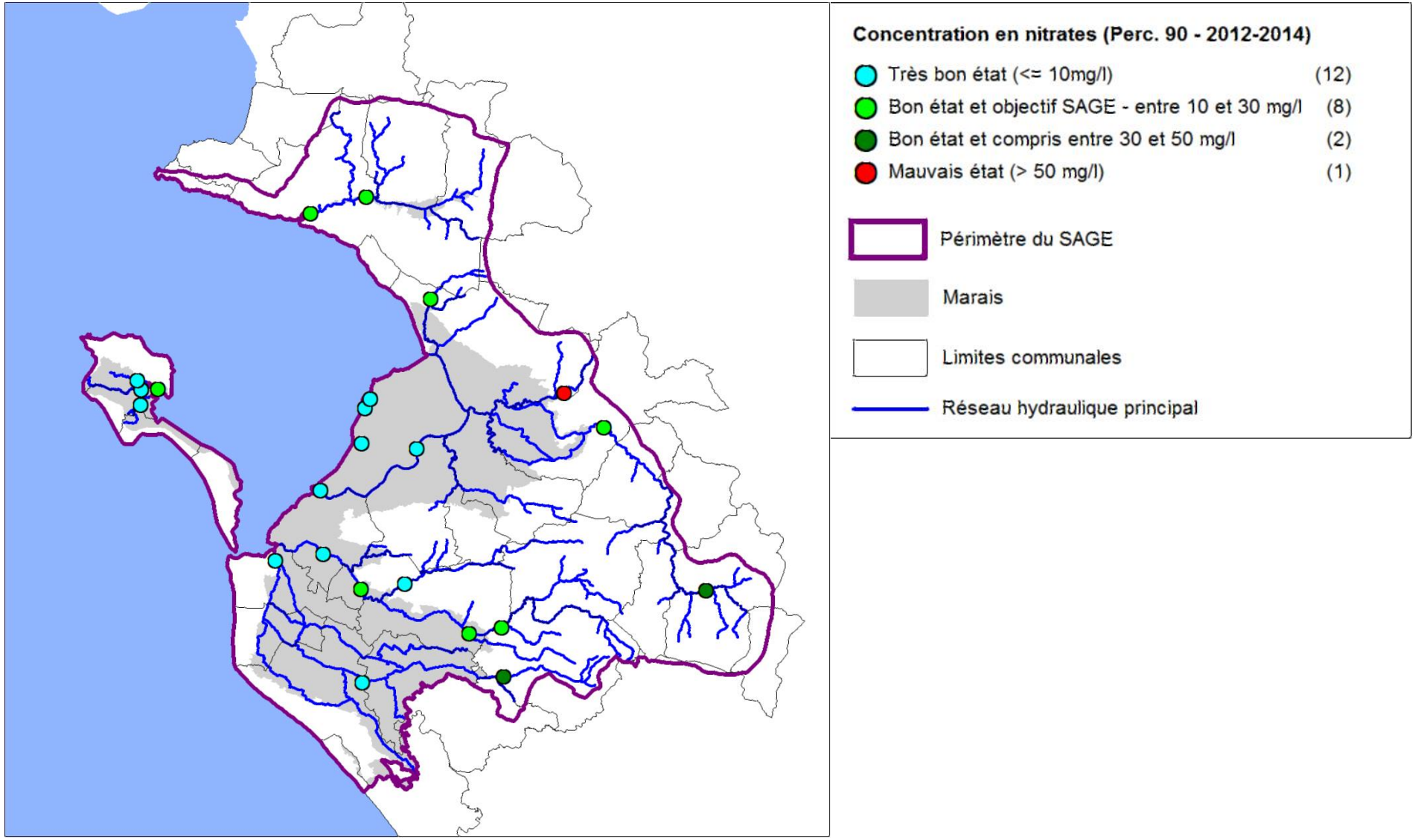

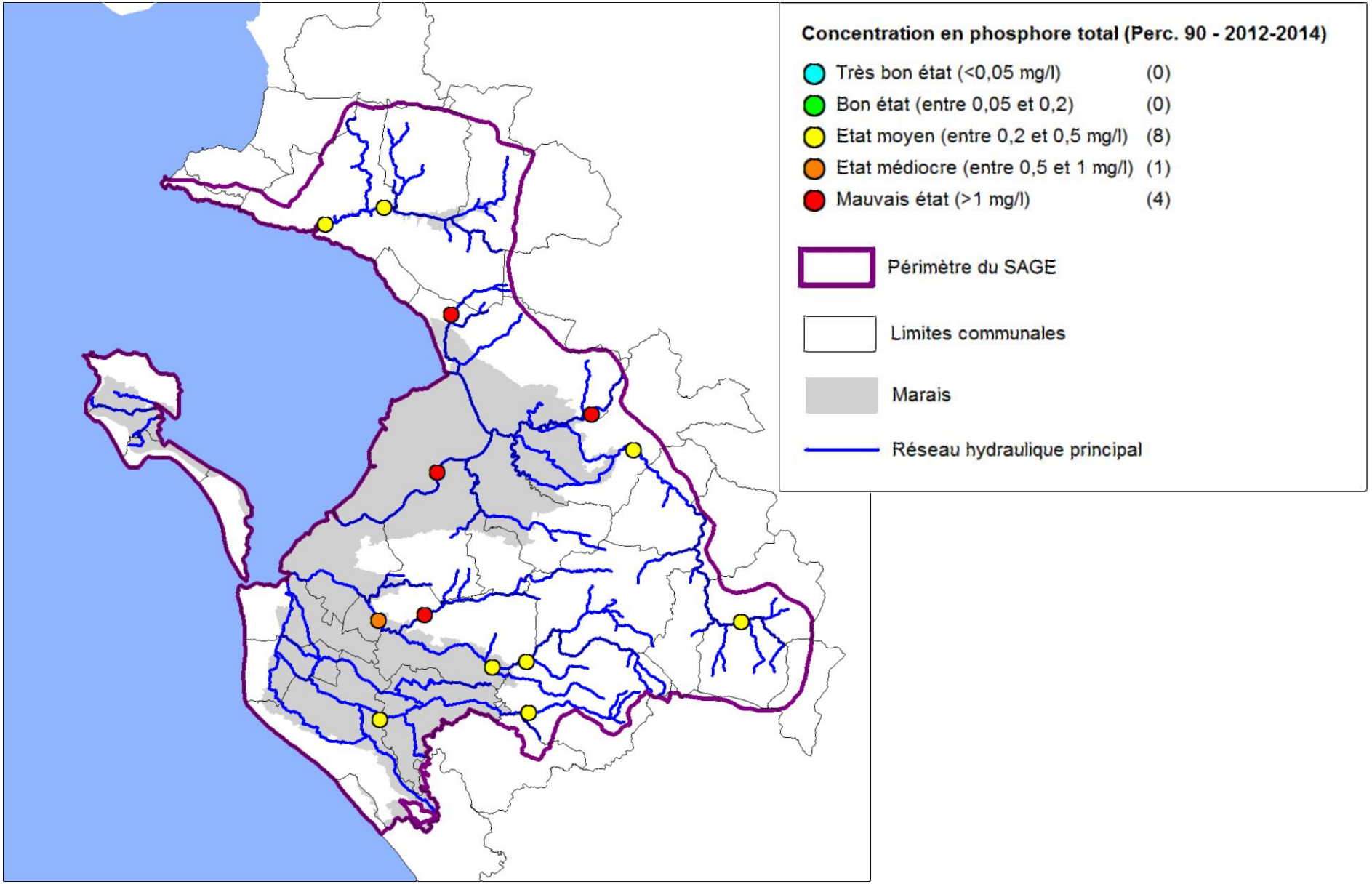
Concentration en phosphore total (Perc. 90 - 2012-2014)
Très bon état (<0,05 mg/l) (0)
Bon état (entre 0,05 et 0,2) (0)
Etat moyen (entre 0,2 et 0,5 mg/l) (8)
Etat médiocre (entre 0,5 et 1 mg/l) (1)
Mauvais état (>1 mg/l) (4)
Périmètre du SAGE
Limites communales
Marais
Réseau hydraulique principal

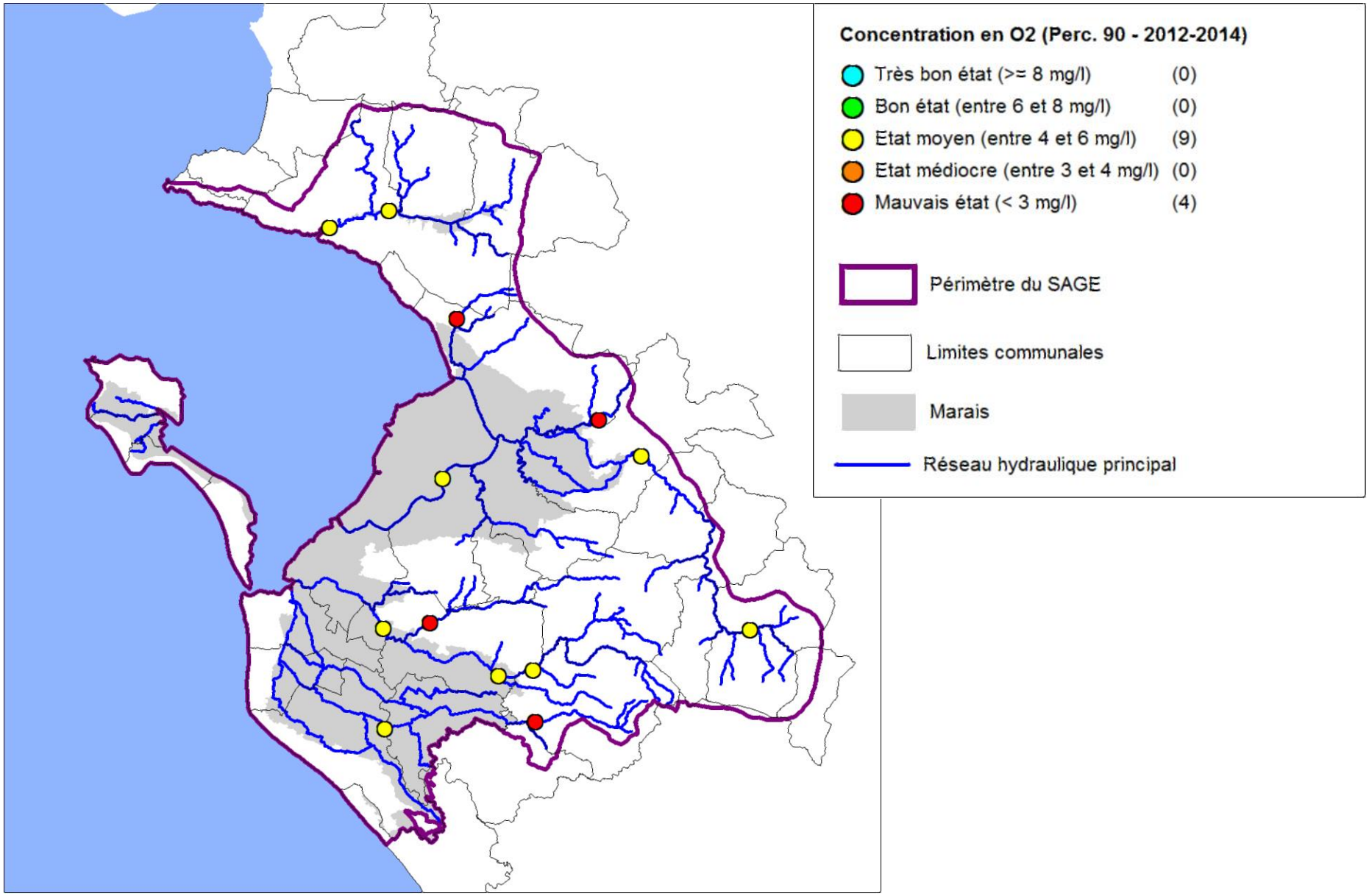
Concentration en O2 (Perc. 90 - 2012-2014)
Très bon état (>= 8 mg/l) (0)
Bon état (entre 6 et 8 mg/l) (0)
Etat moyen (entre 4 et 6 mg/l) (9)
Etat médiocre (entre 3 et 4 mg/l) (0)
Mauvais état (< 3 mg/l) (4)
Périmètre du SAGE
Limites communales
Marais
Réseau hydraulique principal

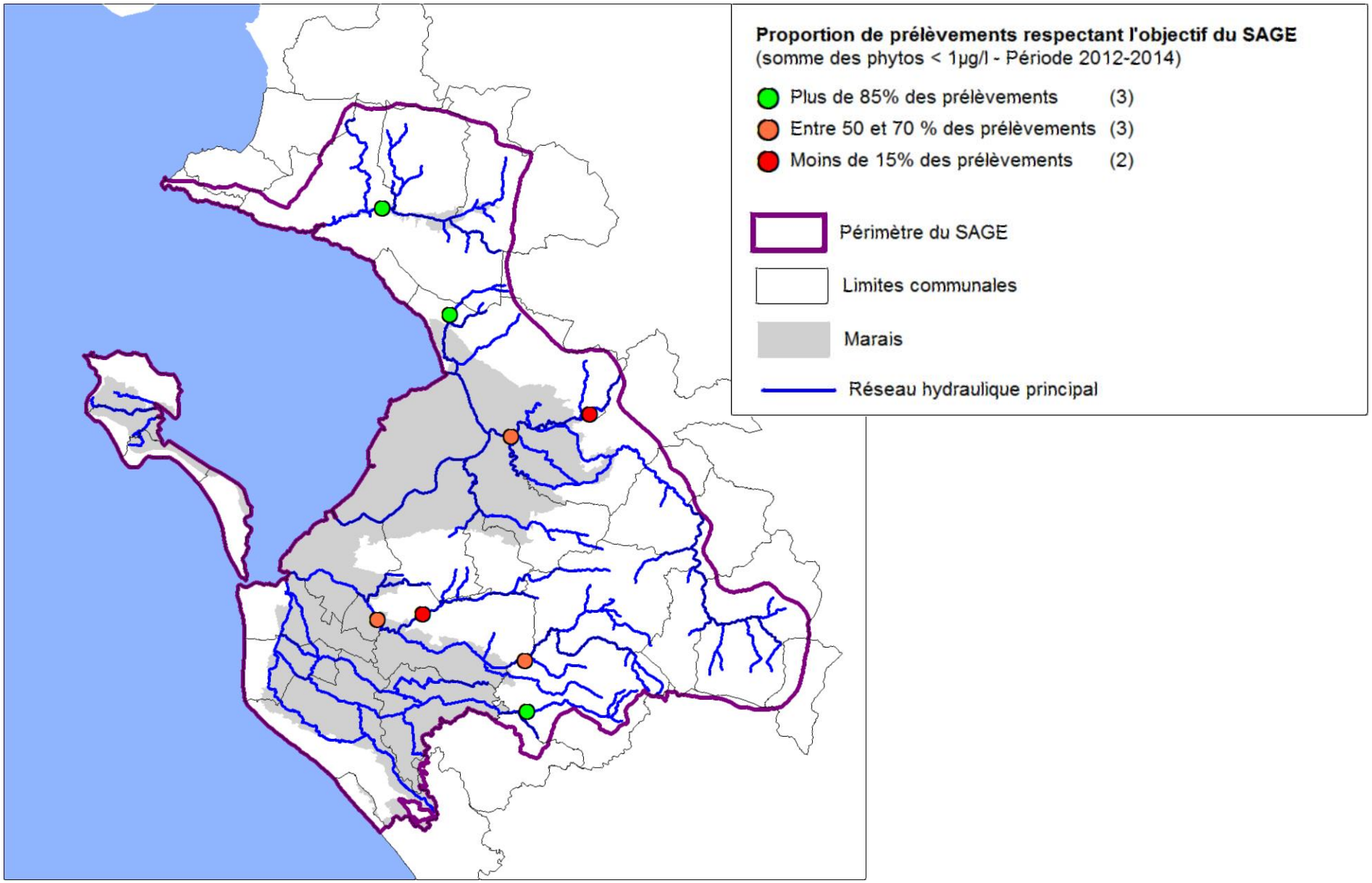
Proportion de prélèvements respectant l'objectif du SAGE
(somme des phytos < 1µg/l - Période 2012-2014)
Plus de 85% des prélèvements (3)
Entre 50 et 70 % des prélèvements (3)
Moins de 15% des prélèvements (2)
Périmètre du SAGE
Limites communales
Marais
Réseau hydraulique principal

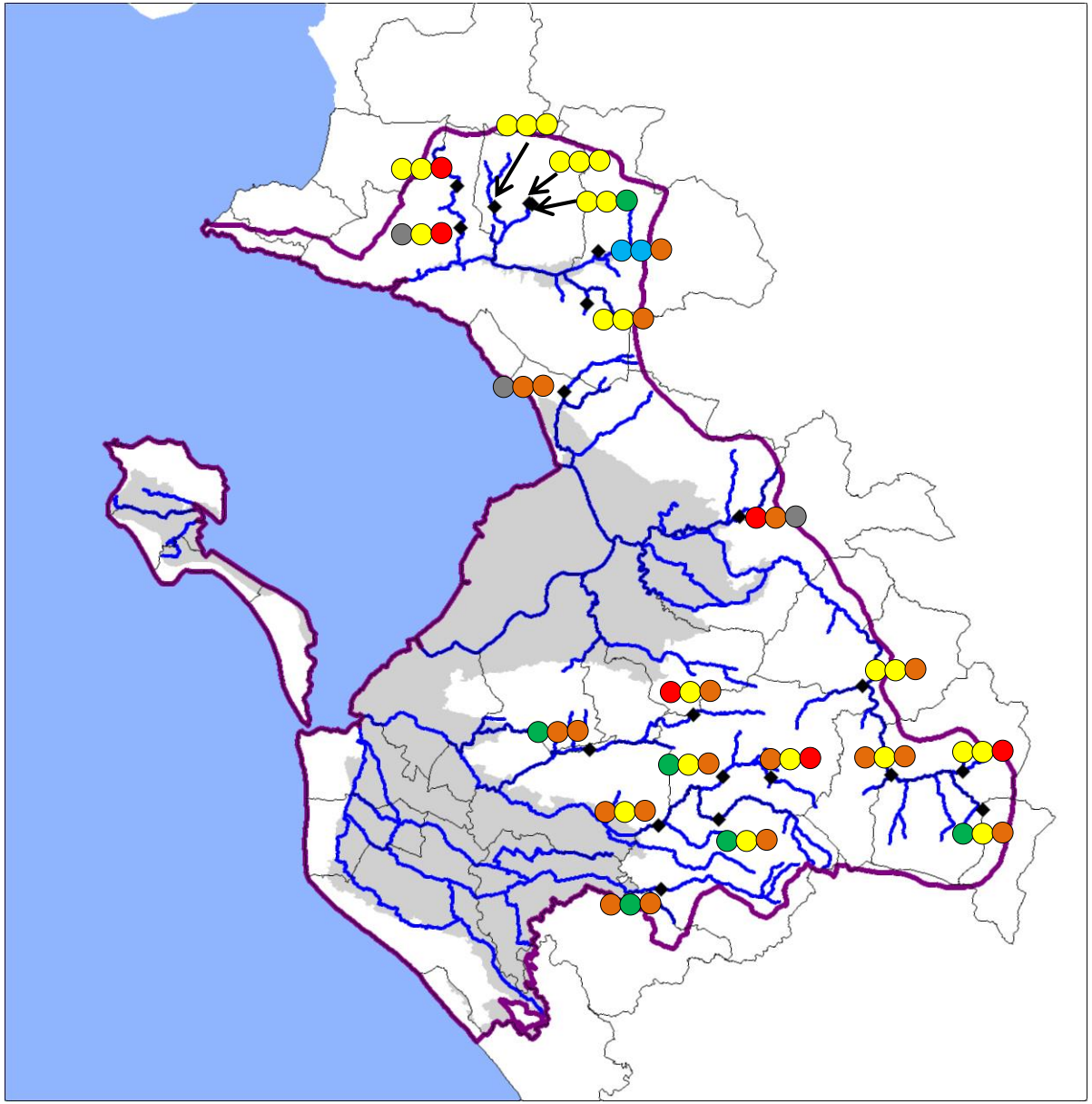

Qualité biologique des cours d'eau – années 2012, 2013 et 2014

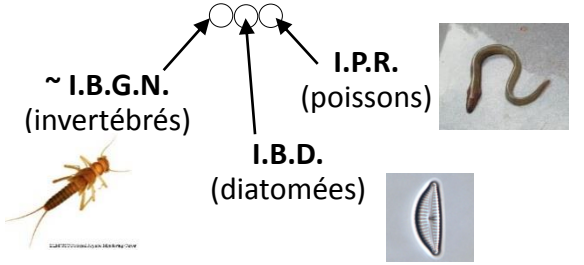

- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité moyenne
- Qualité médiocre
- Qualité mauvaise
- Absence de données